

**CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION DU MARCHÉ D'INTERET NATIONAL DIT
« MARCHÉ MARSEILLE MEDITERRANEE »**

Avenant n°1

Entre

La METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE (MAMP),

Etablissement public de coopération Intercommunal dont le siège est situé à l'adresse suivante : Le Pharo - 58, boulevard Charles Livon 13007 Marseille

Représentée par sa Présidente, Martine VASSAL, en vertu de la délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) numéro _____ en date du _____.

LE MANDANT, D'UNE PART,

Et

La SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MIN MARCHÉ MARSEILLE MÉDITERRANÉE (SPL MIN MMM) au capital de 2 200 000,00 euros, dont le siège social est situé à Marseille dans le 14e arrondissement, avenue du Marché Intérêt National, Marseille (13014), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés le 14 décembre 2023, sous le numéro 982 228 009,

Représentée par Monsieur Didier OSTRE, son Directeur Général, dûment habilité à la signature du présent mandat par décision du conseil d'administration en date du 18 décembre 2023.

LE MANDATAIRE, D'AUTRE PART,

Table des matières

ARTICLE 1 : CONTEXTE ET OBJET DE L'AVENANT	3
ARTICLE 2 : MODIFICATION DU PREAMBULE.....	4
ARTICLE 3 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 (MISSIONS DU DELEGATAIRE)	4
ARTICLE 4 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 (ENGAGEMENTS GENERAUX DU DELEGATAIRE).....	5
ARTICLE 5 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 8 (ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CONTRAT)	5
ARTICLE 6 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 12 (REALISATION DES INVESTISSEMENTS)	5
ARTICLE 7 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 16 (EXPLOITATION DES OUVRAGES MIS A DISPOSITION).....	5
ARTICLE 8 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 20 (COMITES ET COMMISSIONS CONSULTATIFS, REUNIONS)	7
ARTICLE 9 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 32.1 (BIENS DE RETOUR)	7
ARTICLE 10 : MODIFICATION DES ARTICLES DU TITRE 7 (REGIME DES TRAVAUX).....	8
ARTICLE 11 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 44 (REDEVANCES VERSEES A L'AUTORITE DELEGANTE) ...	11
ARTICLE 12 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 49.1 (COMPTE-RENDU TECHNIQUE).....	11
ARTICLE 13 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 58 (RESILIATION UNILATERALE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL)	12
ARTICLE 14 : MODIFICATION DES ANNEXES AU CONTRAT ET DE L'ARTICLE 75 (DOCUMENTS ANNEXES AU CONTRAT)	12
ARTICLE 15 : PRISE D'EFFET ET DISPOSITIONS ANTERIEURES	13

ARTICLE 1 : CONTEXTE ET OBJET DE L'AVENANT

Les Marchés d'Intérêt National sont des services publics de gestion de marchés de gros, régis par le Code de Commerce — articles L 761-1 à L 761-11.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est titulaire de la compétence Marché d'intérêt national et dispose à cet effet sur son territoire d'un équipement dédié à l'exercice de cette compétence, le Marché d'Intérêt National (M.I.N.) de Marseille constitué de deux sites distincts, les Arnavaux et Saumaty, tous deux situés à Marseille. Le site des Arnavaux (13014) est un marché de production et surtout de distribution, dédié aux fruits et légumes, fleurs et produits carnés. Celui de Saumaty (13016) est quant à lui dédié au marché des produits de la mer. Ils regroupent des producteurs, des grossistes ainsi que d'autres entreprises en lien avec l'objet du MIN.

Par délibération n°URBA-028-13055/22/CM en date du 15 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a créé avec la Ville de Marseille, la SPL MIN Marché Marseille Méditerranée afin d'assurer la gestion et l'exploitation de cet équipement.

La SPL MIN Marché Marseille Méditerranée a ainsi pour objet social la gestion et l'exploitation des deux sites précités constituant le Marché d'Intérêt National (M.I.N.) de Marseille, le développement et l'exploitation d'activités complémentaires de diversification, ainsi que la participation à la stratégie d'amélioration de l'autonomie alimentaire de la population marseillaise et métropolitaine, le soutien à la structuration de la filière agro-alimentaire avec une distribution en circuits courts, la contribution à la protection de la biodiversité en soutenant le développement de filières de qualité respectueuses de l'environnement.

Par délibération n°URBA-105-15360/23/CM du 7 décembre 2023, le Conseil Métropolitain a confié à la SPL MIN Marché Marseille Méditerranée la gestion et l'exploitation du MIN dans le cadre d'une convention de délégation de service public, conclue pour une durée de 5 années à partir du 1er janvier 2024, s'achevant le 31 décembre 2028. Ce premier contrat a été conclu sous forme d'affermage, ne laissant à la SPL qu'une partie mineure des travaux à réaliser et prévoyant des clauses de revoyure dès la première année du contrat pour adapter cette répartition des travaux aux besoins de fonctionnement du site.

Ainsi, afin de répondre aux obligations de revoyure des articles 12 relatif à la réalisation des investissements et 35.2 traitant des travaux de premier établissement de la convention de délégation de service public, les services de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la SPL MIN Marché Marseille Méditerranée se sont régulièrement rencontrés entre le 4^e trimestre 2024 et le 1^{er} semestre 2025 afin d'élaborer conjointement un programme de travaux détaillé prenant en considération les contraintes de sécurité, les besoins des opérateurs et les enjeux de développement du Marché d'Intérêt National (M.I.N.). Ce programme de travaux intègre les propositions de la SPL ainsi que les besoins de travaux identifiés par le rapport d'expertise immobilière avec audit technique des bâtiments et de leurs équipements, réalisé par les sociétés COLLIERS et EGIS CONSEIL à la demande de la Métropole en décembre 2023. Ce rapport avait été commandé dans le cadre du changement d'exploitant du Marché d'Intérêt National (M.I.N.) afin de connaître l'état d'entretien des ouvrages et la nature des travaux de remise à niveau nécessaires ainsi que leurs coûts estimatifs afin de planifier les investissements correspondants.

Pour précision, au regard de l'état de vétusté du site de Saumaty et des projets en cours de définition par la Métropole pour sa future restructuration dont une partie du site sera dédiée à l'économie bleue, il a été décidé d'appliquer dans le cadre de la délégation de service public un traitement différencié pour la répartition des travaux afférents à ce site. Aussi, à ce jour, ce programme détaillé de travaux précité concerne uniquement le site des Arnavaux. Des travaux indispensables et déjà inventoriés pour maintenir l'activité du site de Saumaty seront confiés à la SPL MIN MMM par un marché de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Afin d'intégrer dans la convention de délégation de service public ce nouveau programme de travaux, il est ainsi proposé d'approuver un avenant à la convention qui comprendra également des clauses nécessaires à la bonne exécution de ce programme. L'objectif est de permettre une meilleure gestion du site en améliorant la lisibilité des obligations de chacun, la capacité de réactivité du Déléataire pour l'exploitation du site au regard des besoins d'entretien et maintenance courants, de mise en conformité réglementaire et de renouvellement des équipements.

Ainsi, il est proposé :

- D'adapter la classification des différentes catégories de travaux visées par le Titre 7 (régime des travaux), à savoir : maintenance, mise à niveau réglementaire, mise en conformité réglementaire, remplacement et renouvellement, premier établissement ;
- D'adapter la répartition de ces nouvelles catégories de travaux entre le Déléataire et l'Autorité Délégante. Concernant le site des Arnavaux, le Déléataire prend à sa charge l'intégralité des travaux de maintenance, de mise en conformité réglementaire et de remplacement et renouvellement, laissant à la Métropole la mise à niveau réglementaire du site et les travaux de premier établissement. Concernant le site de Saumaty, le Déléataire prend à sa charge l'intégralité des travaux de maintenance, de conformité réglementaire, laissant à la charge du Délégant les travaux de mise à niveau réglementaire, de remplacement et renouvellement programmables (hors travaux d'urgence nécessaires au fonctionnement du site), et de premier établissement.

Par ailleurs, afin de prendre en considération la charge financière induite par ces nouveaux investissements, non prévue dans le modèle économique initial, il est nécessaire de faire évoluer les conditions de la convention de délégation de service public, dont le compte d'exploitation prévisionnel de la convention de délégation de service public afin d'assurer son équilibre. Ces évolutions portent sur :

- Une augmentation de la durée du contrat de 2 ans supplémentaires, portant sa durée totale à sept (7) ans avec une fin au 31 décembre 2030 ;
- Des économies de charges permettant le recrutement de 2 chargés d'opération pour faire face à la nouvelle charge de travaux ;
- L'adoption d'un principe l'amortissement économique des investissements, en lieu et place d'un amortissement de caducité ;
- Une redevance fixe de 300 000€ par an à compter de 2026 et une modification du mode de calcul de la redevance variable.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DU PREAMBULE

Dans le Préambule, la phrase : « *Les deux sites composant le MIN vont faire l'objet d'importants travaux de restructuration et de modernisation dont la réalisation sera confiée à la SPL SOLEAM* » est modifiée comme suit :

« *Les deux sites composant le MIN vont faire l'objet d'importants travaux de restructuration et de modernisation* ».

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 (MISSIONS DU DELEGATAIRE)

Le point 6 du 4ème paragraphe de l'article 5 est modifié comme suit :

« *L'entretien, la maintenance, la mise en conformité réglementaire et le remplacement et le renouvellement des ouvrages et plus généralement du site dans les conditions définies à l'annexe 13.* »

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 (ENGAGEMENTS GENERAUX DU DELEGATAIRE)

Le deuxième point de l'article 7 est modifié comme suit :

« *Le Délégué :*

(...)

Assume, sous sa maîtrise d'ouvrage, les travaux de maintenance, les travaux de mise en conformité réglementaire ainsi que les travaux de remplacement et de renouvellement, ainsi que la surveillance des Ouvrages mis à sa disposition, conformément aux différentes dispositions relatives au régime des travaux du Titre 7 et à la grille de répartition figurant en annexe 13 ».

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 8 (ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CONTRAT)

Le contenu de l'article 8 est supprimé et remplacé comme suit :

« *Après transmission au contrôle de légalité, le présent Contrat entre en vigueur le 1er janvier 2024 à 00h00, après sa notification par l'Autorité Délégante au Délégué.*

Il est conclu pour une durée de sept (7) ans et s'achèvera le 31 décembre 2030 à minuit ».

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 12 (REALISATION DES INVESTISSEMENTS)

L'article 12 est complété comme suit :

« (...)

Conformément au premier alinéa les Parties se sont rencontrées pour élaborer conjointement un programme de travaux, annexé du présent Contrat (annexe 16).

Le programme de travaux étant dépourvu de planning de réalisation, le Délégué s'engage ainsi à transmettre à l'Autorité Délégante, au plus tard avant le 30 septembre 2025, un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) correspondant au programme de travaux de l'annexe 16 accompagné d'un planning de réalisation et d'un plan d'amortissement économique et comptable.

L'Autorité Délégante s'engage à répondre à cette proposition de Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) sous un délai d'un (1) mois à compter de sa transmission.

A date d'entrée en vigueur de l'avenant 1, la valeur nette comptable (VNC) théorique au 31/12/2030 est de 2 359 942€, calculée sur la base d'une durée d'amortissement de quinze (15) ans et de la réalisation des investissements en années 3,4,5 prévus dans le programme de travaux figurant en annexe 16. Elle fera l'objet d'une réévaluation lors de l'élaboration du PPI.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) et la réévaluation induite de la valeur nette comptable (VNC) théorique au 31/12/2030 devront faire l'objet d'un nouvel avenant. »

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 16 (EXPLOITATION DES OUVRAGES MIS A DISPOSITION)

L'article 16.1 (Obligations générales du Délégué) est complété comme suit :

« Le Délégué s'engage à :

(...)

- ✓ *Vérifier la bonne adéquation des usages des Occupants avec les Ouvrages mis à disposition. En particulier, le Délégué assure, par bâtiment, le suivi des actions des Occupants afin de*

s'assurer que l'ensemble de ces actions est cohérent et en conformité avec les Ouvrages mis à disposition.

- ✓ *Contrôler et archiver, par bâtiment, les dossiers des ouvrages exécutés (DOE) des travaux réalisés par les Occupants tout comme les documents obligatoires (contrôles réglementaires, vérifications périodiques) fournis par les Occupants. Par ce biais, le Délégué contrôle la conformité des installations des Occupants et leur impose les modifications adéquates en cas de non-respect.*
- ✓ *S'assurer de la régularité des travaux (autorisation de travaux ou permis de construire) réalisés par les Occupants sur les Ouvrages mis à disposition.*
- ✓ *S'assurer d'obtenir, de centraliser et d'archiver les rapports des bureaux de contrôle liés aux différentes modifications de l'Ouvrage.*
- ✓ *S'assurer d'obtenir, de centraliser et d'archiver les déclarations ou tout document relatif au statut ICPE des Ouvrages situés dans son périmètre. »*

L'article 16.2 (Surveillance et Gardiennage de l'Ouvrage – Sécurité des personnes sur le site) est supprimé et remplacé comme suit :

« Toutes les responsabilités au regard de la sécurité des Occupants et Usagers, de la surveillance, du Gardiennage et des règles d'hygiène publique ainsi que tous les autres règlements appliqués aux lieux recevant du public sont assurés par le Délégué.

Le Délégué doit se conformer aux prescriptions réglementaires concernant notamment :

- ✓ *Le bon ordre*
- ✓ *La sécurité*
- ✓ *La salubrité publique.*

Le Délégué :

- ✓ *Assure de façon permanente la surveillance et le Gardiennage des ouvrages et équipements dont il assure la garde, sous son entière responsabilité. Les équipements de sécurité s'entendent également aux clôtures périphériques du Site ainsi qu'aux systèmes de barrières et portails situés aux entrées du Site et tous les dispositifs associés à leur bon fonctionnement.*
- ✓ *Vérifie et contrôle la bonne adéquation des conditions d'exploitation des Occupants avec les Ouvrages mis à disposition.*
- ✓ *S'assure que les Occupants entretiennent et réalisent les contrôles réglementaires qui leur incombent au titre de leur contrat d'occupation. Le Délégué récupère, centralise et archive les contrôles réglementaires des installations réalisés par les Occupants. Le Délégué peut proposer aux Occupants une mutualisation de ces contrôles en contrepartie d'une prise en charge financière.*
- ✓ *Est présent lors des visites de la Commission de sécurité ou de toute autre institution habilitée à visiter les lieux.*
- ✓ *S'engage à mettre en place un service de gardiennage, rendant accessible le site à l'Autorité Déléguée (24h/24 et 7j/7) et lui fournir un numéro de téléphone dédié.*

En lien direct avec l'Autorité Déléguée, il :

- ✓ *Réalise et finance les installations de protection et de surveillance des équipements et du matériel sur les Parties Communes dont il estime avoir besoin en sus des équipements et matériels déjà existants et mis à sa disposition à la date de l'entrée en vigueur du Contrat.*
- ✓ *Prend en charge financièrement toute réparation ou changement en cas de dégradation ou d'usure d'un équipement ou matériel de protection et de surveillance sur les Parties Communes, les contrats de maintenance des moyens de secours des Parties Communes, à l'exclusion des Locaux loués aux Occupants.*

- ✓ *Prend en charge financièrement les coûts induits par l'exécution des contrôles réglementaires liés à la sécurité des personnes dans ces espaces.*

Le Délégué conserve :

- ✓ *Les plans réglementaires des locaux établis en relation avec les services compétents (Services de l'Autorité Déléguée, le SDIS, la DREAL, ...).*
- ✓ *Le registre de sécurité de l'établissement qu'il doit mettre à jour et tenir à la disposition des organismes vérificateurs des installations et de la Commission de sécurité. »*

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 20 (COMITES ET COMMISSIONS CONSULTATIFS, REUNIONS)

L'article 20 est complété comme suit :

« (...)

20.4 - Comité d'agrément pour l'intégration d'un nouvel occupant n'ayant pas la qualité d'usager au sens du code de commerce

Pour l'implantation d'un occupant dont l'activité ne relève pas de celle du MIN au sens de l'article R.761-14 du code de commerce, un Comité d'agrément statue sur la décision d'octroi d'une autorisation temporaire d'occupation par le Délégué. Ces occupations dérogatoires doivent rester marginales et présenter un intérêt notoire pour le service public.

Le secrétariat du Comité d'agrément est assuré par le Délégué.

Le Délégué reçoit les demandes de candidature.

Une fois saisi de cette candidature, le Délégué dispose d'un délai de deux (2) mois pour instruire le dossier et organiser la tenue du Comité.

S'il le juge nécessaire, le Délégué pourra solliciter du candidat tout document propre à instruire la candidature.

Une fois la phase d'instruction achevée, le dossier de candidature est transmis aux services métropolitains compétents qui donneront leur avis afin qu'il soit porté à connaissance du Comité d'agrément en même temps que les dossiers de candidature.

Le Comité d'agrément se réunit sous toute forme (présentiel ou visioconférence), sur convocation du Délégué adressée à chacun de ses membres au moins 8 jours avant la tenue de la réunion. Cette convocation est accompagnée du dossier de candidature. L'Autorité Déléguée peut également solliciter sa tenue.

Le Comité d'agrément est composé des élus de la Métropole Aix-Marseille-Provence, membres du Conseil d'Administration de la SPL MIN MMM. Il désigne en son sein un Président.

Les membres du Comité d'agrément ont voix délibérante. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

L'avis du Comité d'agrément est rendu en séance sauf demande d'instruction complémentaire du Comité.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 32.1 (BIENS DE RETOUR)

L'article 32.1 est complété comme suit :

« (...)

Par exception, les biens objets du programme de travaux figurant en annexe 16 ne pourront être amortis sur la durée du contrat restant à courir.

Aussi, au terme du Contrat, l'Autorité Délégante versera au Délégitaire une indemnisation plafonnée correspondant à la valeur nette comptable (VNC). A date d'entrée en vigueur de l'avenant, la valeur nette comptable (VNC) théorique au 31/12/2030 est de 2 359 942€, calculée sur la base d'une durée d'amortissement de quinze (15) ans et d'investissements réalisés pour l'essentiel en années 3,4,5.

Ce montant plafonné théorique de valeur nette comptable (VNC) fera l'objet d'une actualisation dans le cadre de la clause de revoyure prévue à l'article 12 modifié. »

ARTICLE 10 : MODIFICATION DES ARTICLES DU TITRE 7 (REGIME DES TRAVAUX)

Le contenu de l'article 33 (Régime général des travaux) est supprimé et remplacé comme suit :

« Le Délégitaire et l'Autorité Délégante assureront sous leur maîtrise d'ouvrage les travaux visés aux articles 34, 35 et 37, selon la grille de répartition figurant en annexe 13 et selon le programme de travaux figurant en annexe 16. »

Le contenu d'article 34 (Prestations d'entretien, de maintenance et de réparation courante) est supprimé et remplacé comme suit :

« Article 34. Travaux de maintenance de Niveau 1 à 3

Le Délégitaire prend en charge les prestations d'entretien et de maintenance courantes des Ouvrages et installations du service, conformément à la grille de répartition figurant en annexe 13.

Il s'agit de travaux de maintenance de Niveau 1 à 3 qui concernent l'entretien, les réparations courantes, le remplacement ponctuel d'équipements suite à une défaillance et les remplacements de pièces détachées permettant de rétablir un bien dans un état ou dans des conditions données de sûreté de fonctionnement.

Les prestations d'entretien courant et de réparation des locaux loués sont pris en charge par les Occupants conformément aux prescriptions du Règlement Intérieur et du contrat de location. Le Délégitaire exerce un droit de contrôle sur les contrats passés par les Occupants pour le bon entretien/maintenance des équipements et des Locaux.

Faute pour le Délégitaire de pourvoir à l'entretien courant des ouvrages et des installations du service conformément à l'annexe 13, l'Autorité Délégante peut faire procéder, aux frais du Délégitaire, à l'exécution d'office de ces prestations, après mise en demeure restée sans réponse motivée dans un délai de trente (30) jours.

A défaut de réalisation de ces prestations et outre le remboursement des frais indiqués ci-dessus, le Délégitaire se verra appliquer les pénalités prévues à l'article 53. »

Le contenu de l'article 35 (Travaux de gros entretien et de renouvellement, travaux de premiers établissements, délais) est supprimé et remplacé comme suit :

« Article 35. Travaux de remplacement et renouvellement et travaux de premier établissement

35.1 – Travaux de remplacement et renouvellement - Niveau 4 à 5

Il s'agit de travaux de renouvellement correspondant à la maintenance corrective de Niveau 4 et 5 selon la norme NF X 60-000, à savoir :

- ✓ Les opérations de remplacement d'une installation dans sa totalité ;*
- ✓ Les opérations de remplacement motivées par la nécessité de changer profondément les caractéristiques techniques de l'équipement ;*
- ✓ Les opérations de remplacement nécessitant des moyens de manutention lourds ou complexes comprenant les opérations de grutage, les interventions d'entreprises spécialisées dans la manutention et les travaux préparatoires importants permettant l'acheminement du matériel (démolition d'un mur par exemple).*

- ✓ Les opérations de remplacement systématiques
- ✓ Les travaux de modernisation de l'ouvrage.

La notion de renouvellement s'entend comme le remplacement à l'identique ou à l'équivalent des ouvrages dans leur fonction, quelle que soit l'évolution technique et réglementaire. Ces travaux sont réalisés de façon à garantir la performance et la pérennité des Ouvrages mis à disposition. Tous les remplacements de matériels et appareils seront conformes aux normes et certifications en vigueur au moment du remplacement.

Sur les sites des Arnavaux, le Délégué prend en charge ces travaux, conformément à la grille de répartition figurant en annexe 13 (annexe 13.1).

Sur le site de Saumaty, en l'absence de programme de travaux défini, ces travaux restent à la charge de l'Autorité Déléguée, conformément à la grille de répartition figurant en annexe 13 (annexe 13.2), hors travaux d'urgence non prévisibles effectués en cas d'urgence pour assurer la continuité du service. Le Délégué informe l'Autorité Déléguée sans délai de la survenance des désordres et des mesures envisagées pour y remédier.

Faute pour le Délégué de respecter ses obligations, l'Autorité Déléguée peut faire procéder, aux frais du Délégué, à l'exécution d'office de ces travaux, après mise en demeure restée sans réponse motivée dans un délai de trente (30) jours.

A défaut de réalisation de ces travaux et outre le remboursement des frais indiqués ci-dessus, le Délégué se verra appliquer les pénalités prévues à l'article 53.

35.2 – Travaux de premier établissement – Installation de nouvelles activités

Les travaux de premier établissement correspondent et sont issus d'une programmation fonctionnelle et technique des nouvelles activités, hors réfection et travaux de gros entretien et de renouvellement.

L'Autorité Déléguée prend en charge ces travaux de premier établissement, conformément à la grille de répartition figurant en annexe 13.

Le contenu de l'article 37 (Mise en conformité et sécurité des ouvrages) est supprimé et remplacé comme suit :

« Article 37. Mise en conformité et sécurité des ouvrages

Les Ouvrages mis à disposition doivent être conformes à la réglementation en vigueur, notamment celle relative au travail, à l'hygiène, à la sécurité et aux installations classées.

Lorsque des travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'Autorité Déléguée, du Délégué ou des Occupants avec l'accord de l'Autorité Déléguée, sont susceptibles d'avoir des incidences sur cette conformité, un dossier de travaux est établi pour validation préalable en Comité de pilotage.

L'accord de l'Autorité Déléguée découlant de ce contrôle ne dégage pas le Délégué de ses obligations et responsabilité vis-à-vis des tiers et de l'Autorité Déléguée.

Il appartient au Délégué :

- ✓ De signaler à l'Autorité Déléguée toute évolution de la réglementation susceptible d'exiger des modifications des installations et de les exécuter, après accord préalable de l'Autorité Déléguée ;
- ✓ De contrôler tous les travaux ou toutes les modifications réalisées par les Occupants dans les locaux loués selon les règles édictées dans le Règlement Intérieur et de faire respecter les réglementations auprès des Occupants.

De la même manière, l'Autorité Déléguée informera le Délégué de toute évolution de la réglementation dont elle aurait connaissance susceptible d'exiger des modifications de l'Ouvrage ou d'entraîner des obligations de travaux ou d'informations des autorités compétentes

Il est distingué deux (2) types de mise en conformité et sécurité des ouvrages :

- Les travaux de mise en conformité - Mise à niveau réglementaire : la mise à niveau réglementaire concerne les travaux d'adaptation des locaux ou équipements à de nouvelles réglementations y compris les travaux d'amélioration de la sécurité incendie (DI, recouvrements des volumes...).

L'Autorité Délégante prend en charge ces travaux de mise à niveau réglementaire, conformément à la grille de répartition figurant en annexe 13.

- Les travaux de mise en conformité - Mise en conformité réglementaire : la mise en conformité réglementaire correspond aux actions correctives pour lever les remarques et observations constatées par un organisme agréé (bureau de contrôle) et les actions de mises en conformité des locaux ou équipements suivants la réglementation en vigueur.

Le Délégué prend en charge ces travaux de mise en conformité réglementaire, conformément à la grille de répartition figurant en annexe 13.

A défaut de réalisation de ces travaux et outre le remboursement des frais indiqués ci-dessus, le Délégué se verra appliquer les pénalités prévues à l'article 53.

Le contenu de l'article 38 (Contrôle des travaux par l'Autorité Délégante, et relations entre l'Autorité Délégante, la SPL SOLEAM et le Délégué) est supprimé et remplacé comme suit :

« Article 38. Travaux d'urgence et mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée au profit de la SPL MIN MMM pour la réalisation de travaux sur le site de Saumaty

38.1 – Travaux d'urgence

Il appartient au Délégué de prendre toutes mesures conservatoires pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

Les travaux subséquents à l'évènement seront réalisés selon la répartition approuvée et figurant en annexe 13, sauf évènement exceptionnel et majeur dont les conséquences ne peuvent être gérées au regard du contrat en vigueur au moment des faits. Cette exception concernera les urgences non prévisibles, c'est-à-dire ne relevant pas du programme de l'annexe 16, mais d'un évènement imprévu (comme par exemple, un évènement climatique exceptionnel), mettant en péril le fonctionnement du MIN et l'équilibre du contrat.

Le Délégué informe l'Autorité Délégante sans délai de la survenance des désordres : l'organisation immédiate d'une rencontre pourra permettre d'en préciser la prise en charge.

En 2024, des travaux ont été réalisés par le Délégué pour faire face à des urgences. Le présent avenant a pour effet d'intégrer ces travaux (hors travaux d'entretien et de maintenance courantes) dans le plan d'amortissement économique, qui donnera lieu à une indemnisation à la valeur nette comptable en fin de contrat. La liste de ces travaux est détaillée en annexe 17.

38.2 – Mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée au profit de la SPL MIN MMM pour la réalisation de travaux sur le site de Saumaty

A date d'entrée en vigueur de l'avenant, l'état de vétusté du site de Saumaty nécessite de réaliser rapidement un certain nombre de travaux ayant pour objet de maintenir les ouvrages et équipements afin de répondre aux besoins actuels des occupants, de permettre un maintien et un développement de la filière pêche et mareyage dans le but de conserver une activité des métiers de la mer suffisamment prospère en prévision de la nouvelle configuration du site, mais également de préfigurer les nouvelles activités du site en lien avec l'économie bleue.

Ces travaux ne sont pas prévus par l'annexe 16 fixant le programme de travaux.

Afin s'appuyer sur les compétences et l'expertise de la SPL « MIN Marché Marseille Méditerranée » (MIN MMM) pour leur réalisation, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de conclure un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage au profit de la SPL figurant en annexe 10.2 du présent Contrat.

Un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) afférent à la restructuration du site de Saumaty fera l'objet d'un avenant ultérieur.

ARTICLE 11 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 44 (REDEVANCES VERSEES A L'AUTORITE DELEGANTE)

Le contenu de l'article 44 est supprimé et remplacé comme suit :

« Le Délégué est tenu de verser à l'Autorité Déléguée une redevance annuelle fixe, qui tient compte des avantages de toute nature procurés par l'occupation du domaine public.

Cette redevance annuelle d'exploitation « R » est constituée comme suit pour l'année « n » : $R_n = R_1 + R_2$, sachant que :

- R1 est la part fixe de la redevance. La part fixe de la redevance correspond aux montants suivants :
 - 350 000 euros hors taxe en 2024
 - 400 000 euros hors taxe en 2025
 - 300 000 euros hors taxe à compter de 2026.

Dans l'hypothèse où une année d'exploitation ne coïnciderait pas avec une année complète (12 mois d'exploitation), le montant R1 sera calculé prorata temporis.

- R2 est la part variable de la redevance calculée sur le résultat d'exploitation de la délégation de service public (avant impôt, qui correspond à l'agrégat du Résultat Courant Avant Impôt - RCAI) après redevance fixe :

Cette redevance variable R2 en euros nets de taxes est égale à un pourcentage du résultat d'exploitation de la délégation de service public, après versement de la redevance fixe, dégagé chaque année par l'exploitation de l'Ouvrage.

Ce pourcentage est calculé comme suit :

Tranche de résultat d'exploitation	% appliqué
Entre 0 et 50 k€	0%
Entre 50 et 75 k€	25%
> 75 k€	50%

Le paiement de la redevance annuelle s'effectuera selon les modalités ci-après :

- Le Délégué s'engage à verser 100 % de la redevance fixe R1 au titre de l'année n avant le 31 octobre de l'année n ;
- Le Délégué s'engage à verser au titre de l'année n 100 % des montants de la redevance variable R2 au plus tard le 30 juin de l'année n+1, en fonction des données financières définitives de l'exercice de l'année n. »

ARTICLE 12 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 49.1 (COMPTE-RENDU TECHNIQUE)

Le deuxième point de l'article 49.1 est modifié comme suit :

« Le compte-rendu technique comporte les documents suivants pour chacun des équipements :

(...)

- Plan actualisé des dépenses programmées lui incombant au regard de la grille de répartition figurant en annexe 13 et détaillées dans le programme de travaux figurant en annexe 16 ;

(...). »

ARTICLE 13 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 58 (RESILIATION UNILATERALE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL)

Le 4ème paragraphe de l'article 58 est modifié comme suit :

« Dans ce cas, à la date d'effet de la résiliation :

- ✓ Les biens de retour sont restitués à l'Autorité Délégante compte tenu de leur âge, de leur destination et de leur usage et conformément aux dispositions de l'article 32.1 ;
- ✓ Les biens de reprise non amortis peuvent être repris par l'Autorité Délégante conformément aux dispositions de l'article 32.2 ;
- ✓ L'Autorité Délégante est subrogée au Délégitaire dans tous ses droits et obligations envers les tiers relatifs à l'exécution du service. L'Autorité Délégante perçoit le solde positif du compte de provision pour gros entretien et renouvellement et le montant des investissements non dépensé dans le cadre de la réalisation du programme de travaux/programme pluriannuel d'investissement.

ARTICLE 14 : MODIFICATION DES ANNEXES AU CONTRAT ET DE L'ARTICLE 75 (DOCUMENTS ANNEXES AU CONTRAT)

L'annexe 1 (Description des ouvrages) est annexée au Contrat par le présent avenant. Sa description est légèrement adaptée.

L'annexe 8 (Compte d'exploitation prévisionnel) est entièrement remplacée par la nouvelle version annexée au présent avenant, laquelle se substitue à celle initialement annexée au Contrat. Le titre de cette annexe est maintenu.

L'annexe 10.2 (Mandat SOLEAM) est entièrement remplacée par la nouvelle version annexée au présent avenant, laquelle se substitue à celle initialement annexée au Contrat, et intitulée : Marché de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL MIN Marché Marseille Méditerranée relatif à la réalisation de travaux sur le site de Saumaty

L'annexe 13 (Répartition des obligations d'entretien et de maintenance) est entièrement remplacée par la nouvelle version annexée au présent avenant, laquelle se substitue à celle initialement annexée au Contrat, qui comprend 2 sous-annexes intitulées :

13.1 Répartition des obligations de travaux entre le Délégitaire et l'Autorité Délégante sur le site des Arnavaux

13.2 Répartition des obligations de travaux entre le Délégitaire et l'Autorité Délégante sur le site de Saumaty

Par ailleurs, deux nouvelles annexes sont créées et annexées au Contrat par le présent avenant :

- **L'annexe 16**, précisant le programme de travaux élaboré conjointement par les Parties

- **L'annexe 17**, précisant la liste des travaux réalisés par le Déléguataire en 2024 pour faire face à des urgences.

L'article 75 est modifié comme suit :

« (...)

Annexe 1 (Description des ouvrages).

- ✓ Plans des Ouvrages délégués (**dont Ouvrages objets de droits réels**), **tableau de correspondances entre anciennes et nouvelles appellations des bâtiments**, localisation des panneaux photovoltaïques (photos aériennes) ;
- ✓ Description des Ouvrages (**hormis ceux objets de droits réels**), **selon l'audit EGIS CONSEIL 2023, notifié à la SPL MIN MMM par courrier du Directeur Général Délégué à la Transition Environnementale, Culture, Sports et Equipement en date du 28 mai 2024 (courrier n° SMG-S1014000/2024-04-41746)**
- ✓ Obligations au regard des Installations classées, dossier Loi sur l'Eau, ...
- ✓ Etat des lieux et inventaire contradictoires qualitatifs et quantitatifs des ouvrages délégués sur la base des plans de l'Ouvrage et du DOE, **selon l'audit EGIS CONSEIL 2023, notifié à la SPL MIN MMM par courrier du Directeur Général Délégué à la Transition Environnementale, Culture, Sports et Equipement en date du 28 mai 2024 (courrier n° SMG-S1014000/2024-04-41746)**

Annexe 10.

10.1 Procédure de vérification des travaux du Déléguataire

10.2 Marché de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL MIN Marché Marseille Méditerranée relatif à la réalisation de travaux sur le site de Saumaty

(...)

Annexe 13.

13.1 Répartition des obligations de travaux entre le Déléguataire et l'Autorité Délégante sur le site des Arnavaux

13.2 Répartition des obligations de travaux entre le Déléguataire et l'Autorité Délégante sur le site de Saumaty

(...)

Annexe 16. Programme de travaux

Annexe 17. Liste des travaux réalisés par le Déléguataire en 2024 pour faire face à des urgences non-prévisibles. »

ARTICLE 15 : PRISE D'EFFET ET DISPOSITIONS ANTERIEURES

Après transmission au contrôle de légalité, le présent avenant prend effet à compter de sa notification au Déléguataire.

Les dispositions du contrat de délégation du service public n° Z202303DSP du 18 décembre 2023 et de ses annexes, non modifiées par le présent avenant et non contraires aux dispositions de ce dernier, sont réputées inchangées et demeurent applicables de plein droit.

Fait à Marseille

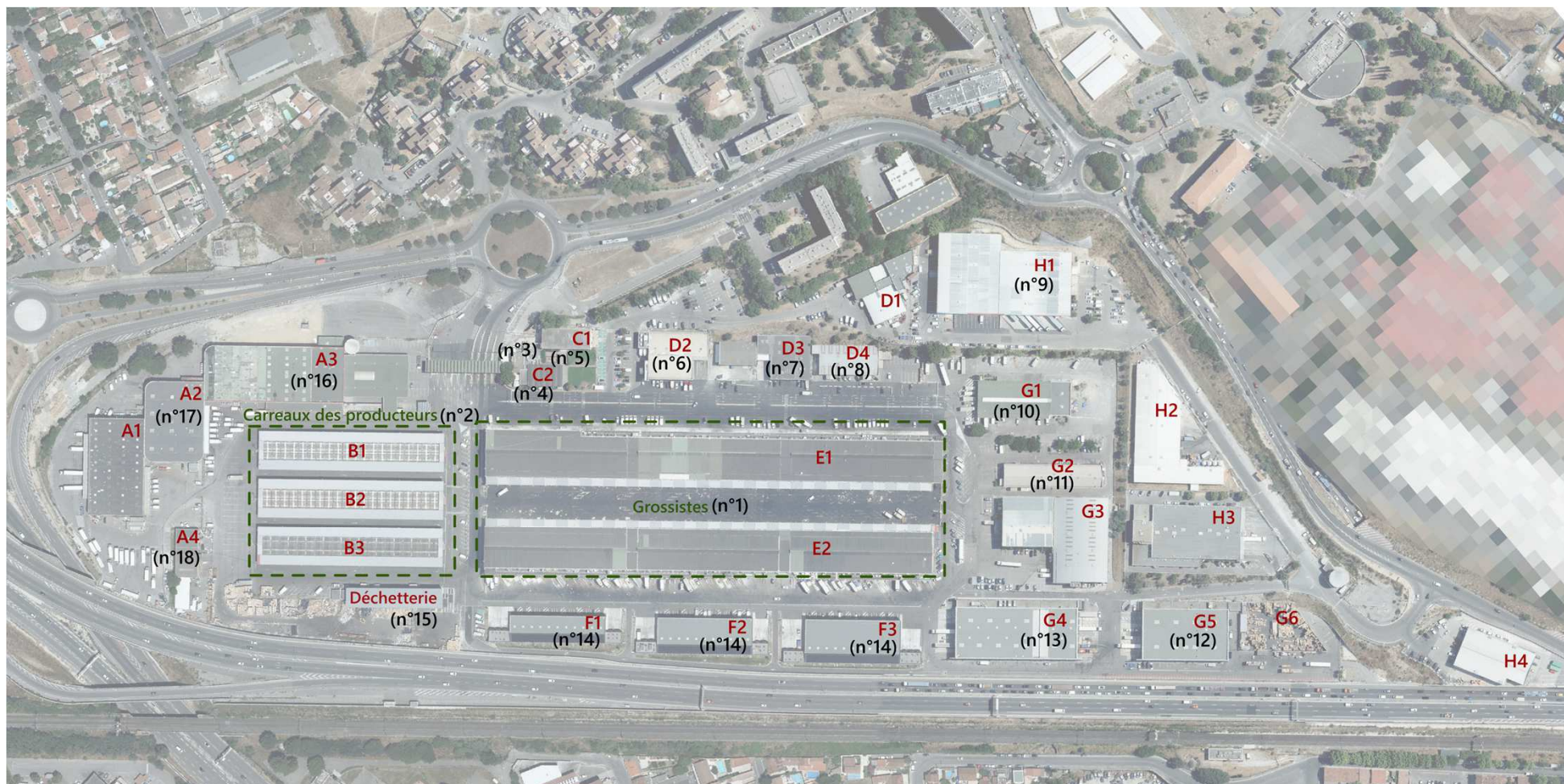
Le

En deux (2) exemplaires originaux,

<p>Pour la Société Publique Locale « MIN MARCHÉ MARSEILLE MÉDITERRANÉE » (SPL MIN MMM),</p> <p>Le Directeur Général Didier OSTRE</p> <p>[SIGNATURE ET CACHET]</p>	<p>Pour la Présidente et par délégation, Le Vice-Président</p> <p>[SIGNATURE ET CACHET]</p>
---	---

ANNEXE 1 : Description des Ouvrages

Plan des Ouvrages - Site des Arnavaux



ANNEXE 1 : Description des Ouvrages

Plan des Ouvrages - Site de Saumaty



ANNEXE 1 : Description des Ouvrages

Tableau de correspondances entre anciennes et nouvelles appellations des bâtiments

-
Site des Arnavaux

Anciennes appellations (utilisées dans Audit initial EGIS)	Nouvelles appellations (reprises dans le programme de travaux de l'annexe 16)
E1 et E2	Bâtiment n°1 - Grossiste A-B
B1, B2, B3	Bâtiment n°2 - Carreaux des producteurs
Entrée et PCS	Bâtiment n°3 - Entrée et PCS
C2	Bâtiment n°4 - Restaurant et réserves
C1	Bâtiment n°5 - Bâtiment Administratif
D2 (Slimani)	Bâtiment n°6 - Atelier "France Distribution"
D3 gauche	Bâtiment n°7 - Entrepôt SORIA
D3 droite	Bâtiment n°8 - Hall "PERRUZO"
H1	Bâtiment n°9 - Entrepôt "DPD"
G1	Bâtiment n°10 - Marché aux fleurs
G2	Bâtiment n°11 - Ancien bâtiment fleurs
G5	Bâtiment n°12 - Hall "OPA Distribution"
G4	Bâtiment n°13 - Hall "KISSAO"
F1-F2-F3	Bâtiment n°14 - L2
DECHETTERIE	Bâtiment n°15 - Dechetterie
A3	Bâtiment n°16 - BIGARD (NOUVEAU)
A2	Bâtiment n°17 - BIGARD Ancien
A4	Bâtiment n°18 - Coopérative

ANNEXE 8 : COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL - AVENANT 1

en EUR	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Contrat initial	Avenant 1	Avenant 1	Avenant 1	Avenant 1	Avenant 1	Avenant 1
Ventes de marchandises	6 565	7 957	8 116	8 278	8 444	8 613	8 785
Production vendue	7 767 486	8 208 983	8 373 163	8 540 626	8 711 439	8 885 668	9 063 381
Chiffre d'affaires net	7 774 051	8 216 940	8 381 279	8 548 905	8 719 883	8 894 281	9 072 166
Reprises sur dépréciation, provisions et amortissements, transferts de charges	20 312	-	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	6 000	7 000	7 140	7 283	7 428	7 577	7 729
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	7 800 363	8 223 940	8 388 419	8 556 188	8 727 311	8 901 858	9 079 895
Achats et var. de stock de marchandises	-	(2 882)	(2 939)	(2 998)	(3 058)	(3 119)	(3 181)
Autres achats et charges externes	(4 225 543)	(4 308 582)	(4 394 753)	(4 482 648)	(4 572 301)	(4 663 747)	(4 757 022)
Impôts, taxes, et versements assimilés	(47 552)	(35 502)	(36 212)	(36 936)	(37 675)	(38 429)	(39 197)
Salaires, traitements et charges sociales	(2 761 462)	(3 108 306)	(3 170 472)	(3 233 882)	(3 298 559)	(3 364 531)	(3 431 821)
Dotations aux amortissements sur immobilisations 2024	-	(61 048)	(61 048)	(60 577)	(60 348)	(58 297)	(43 529)
Dotations aux provisions sur immobilisations PPI	-	(6 036)	(82 240)	(150 573)	(202 493)	(202 493)	(202 493)
Dotations aux provisions sur actif circulant (PROV CLIENTS)	(230 288)	(246 508)	(150 000)	(150 000)	(150 000)	(150 000)	(150 000)
Autres charges d'exploitation - Redevance métropole	(366 124)	(400 000)	(352 429)	(326 104)	(308 018)	(316 957)	(332 413)
Autres charges d'exploitation - Autres	(90 771)	(22 937)	(23 396)	(23 864)	(24 341)	(24 828)	(25 325)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	(7 721 740)	(8 191 801)	(8 273 490)	(8 467 583)	(8 656 794)	(8 822 401)	(8 984 982)
RESULTAT D'EXPLOITATION	78 623	32 140	114 929	88 604	70 518	79 457	94 913
Autres intérêts et produits assimilés	10 370	10 000	-	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilés	-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT FINANCIER	10 370	10 000	-	-	-	-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	88 993	42 140	114 929	88 604	70 518	79 457	94 913
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	(22 248)	(10 535)	(28 732)	(22 151)	(17 629)	(19 864)	(23 728)
RESULTAT NET	66 745	31 605	86 197	66 453	52 888	59 593	71 185

ANNEXE 13.1 - Répartition des obligations de travaux entre le Déléataire et l'Autorité Délégante

Site des Arnavaux

* Précision préalable :

La maintenance est définie par la norme NF EN 13306, comme étant « l'ensemble de toutes les actions techniques, administratives et de management durant le cycle de vie d'un bien, destinées à le maintenir ou à le rétablir dans un état dans lequel il peut accomplir la fonction requise » .

La maintenance est dite « préventive » quand les opérations sont effectuées avant les défaillances, la maintenance est dite corrective quand les opérations sont effectuées après une défaillance.

La norme NF EN 13306 précise que la maintenance préventive est dite systématique lorsqu'elle est exécutée à des intervalles de temps ou cycles préétablis sans contrôle préalable de l'état des biens, conditionnelle lorsqu'elle est basée sur une surveillance du fonctionnement du bien et/ou des paramètres significatifs de fonctionnement, prévisionnelle lorsqu'elle est exécutée suivant des prévisions extrapolées de l'analyse et de l'évaluation des paramètres significatifs de fonctionnement.

La maintenance corrective est dite curative lorsque les actions physiques sont exécutées pour rétablir de manière définitive la fonction du bien, palliative lorsque les actions physiques sont exécutées pour rétablir de manière provisoire la fonction du bien.

NIVEAUX DE MAINTENANCE

La norme NF X 60-000 définit les termes de « maintenance » et de « bien » :

> **Maintenance** : ensemble des activités destinées à maintenir ou à rétablir un bien dans un état ou dans des conditions données de sûreté de fonctionnement pour accomplir une fonction requise.

Ces activités sont une combinaison d'activités techniques, administratives et de management.

> **Bien** : tout élément, composant, équipement, sous-système, système, matériel, processus, etc. que l'on peut considérer individuellement et qui a pour objectif d'assurer une fonction donnée.

Les cinq (5) niveaux de maintenance, définis dans la norme NF X 60-000, caractérisent la complexité croissante des opérations de maintenance.

Catégorie de travaux	Descriptif	Détails	Déléataire SPL MIN MMM	Autorité Délégante Métropole AMP
Travaux de maintenance - Maintenance de Niveau 1 à 3 selon la norme NF X 60-000	Les travaux de maintenance de niveau 1 à 3 concernent l'entretien, les réparations courantes, le remplacement ponctuel d'équipements suite à une défaillance et les remplacements de pièces détachées permettant de rétablir un bien dans un état ou dans des conditions données de sûreté de fonctionnement.	<p>Niveau 1 : Réalisé par l'exploitant du matériel sans outillage particulier et à l'aide de la notice d'utilisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réglages simples prévus par le constructeur au moyen d'organes accessibles sans démontage ou ouverture du matériel. > Remplacements de consommables accessibles en toute sécurité. <p>Niveau 2 : Réalisé par un technicien habilité avec les outils et notices définis par les instructions de maintenance.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Dépannages par échange standard d'éléments. > Opérations simples de maintenance préventive (graissage, contrôle de fonctionnement). <p>Niveau 3 : Réalisé par un technicien spécialisé, utilisant l'ensemble de la documentation nécessaire à la maintenance du matériel et les pièces détachées adéquates avec l'outillage et les appareils de mesure prévus par la documentation technique.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Identification et diagnostic de pannes, réparations par échange de composants ou d'éléments fonctionnels, réparations mécaniques, réglage des appareils de mesure et opérations courantes de maintenance préventive. 	X	
Travaux de mise en conformité - Mise à niveau réglementaire	La mise à niveau réglementaire concerne les travaux d'adaptation des locaux ou équipements à de nouvelles réglementations y compris les travaux d'amélioration de la sécurité incendie (DI, recoupements des volumes...) ;			X
Travaux de mise en conformité - Mise en conformité réglementaire	La mise en conformité réglementaire correspond aux actions correctives pour lever les remarques et observations constatées par un organisme agréé (bureau de contrôle) et les actions de mises en conformité des locaux ou équipements suivants la réglementation en vigueur.		X	
Travaux de remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5 selon la norme NF X 60-000	Les travaux de renouvellement correspondent à la maintenance corrective de niveau 4 et 5, à savoir : > Les opérations de remplacement d'une installation dans sa totalité ; > Les opérations de remplacement motivées par la nécessité de changer profondément les caractéristiques techniques de l'équipement ; > Les opérations de remplacement nécessitant des moyens de manutention lourds ou complexes comprenant les opérations de grutage, les interventions d'entreprises spécialisées dans la manutention et les travaux préparatoires importants permettant l'acheminement du matériel (démolition d'un mur par exemple). > Les opérations de remplacement systématiques > Les travaux de modernisation de l'ouvrage.	<p>Niveau 4 : Nécessite un encadrement technique spécialisé et une équipe dotée d'un outillage spécialisé (moyens mécaniques, de câblage...), de bancs de mesure et des étalons de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Regroupe les travaux importants de maintenance corrective ou préventive à l'exception de la rénovation et de la reconstruction. > Réglage des appareils de mesure utilisés pour la maintenance, éventuellement vérification des étalons de travail par les organismes spécialisés. <p>Niveau 5 : Réalisé par le constructeur ou le reconstruteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Rénovation, reconstruction ou exécution des réparations importantes confiées à un atelier central. > Inspection complète de tous les organes, reprise complète ou remplacement des pièces déformées par des pièces d'origine ou des pièces neuves équivalentes. > La reconstruction peut être assortie de travaux de modernisation. 	X	
Travaux de premier établissement - Installation de nouvelles activités	Les travaux de premier établissement correspondent et sont issus d'une programmation fonctionnelle et technique des nouvelles activités, hors réfection et travaux de gros entretien et de renouvellement.			X

ANNEXE 13.2 - Répartition des obligations de travaux entre le Délégitaire et l'Autorité Délégitante

Site de Saumaty

* Précision préalable :

La maintenance est définie par la norme NF EN 13306, comme étant « l'ensemble de toutes les actions techniques, administratives et de management durant le cycle de vie d'un bien, destinées à le maintenir ou à le rétablir dans un état dans lequel il peut accomplir la fonction requise » .

La maintenance est dite « préventive » quand les opérations sont effectuées avant les défaillances, la maintenance est dite corrective quand les opérations sont effectuées après une défaillance.

La norme NF EN 13306 précise que la maintenance préventive est dite systématique lorsqu'elle est exécutée à des intervalles de temps ou cycles préétablis sans contrôle préalable de l'état des biens, conditionnelle lorsqu'elle est basée sur une surveillance du fonctionnement du bien et/ou des paramètres significatifs de fonctionnement, prévisionnelle lorsqu'elle est exécutée suivant des prévisions extrapolées de l'analyse et de l'évaluation des paramètres significatifs de fonctionnement.

La maintenance corrective est dite curative lorsque les actions physiques sont exécutées pour rétablir de manière définitive la fonction du bien, palliative lorsque les actions physiques sont exécutées pour rétablir de manière provisoire la fonction du bien.

NIVEAUX DE MAINTENANCE

La norme NF X 60-000 définit les termes de « maintenance » et de « bien » :

> **Maintenance** : ensemble des activités destinées à maintenir ou à rétablir un bien dans un état ou dans des conditions données de sûreté de fonctionnement pour accomplir une fonction requise.

Ces activités sont une combinaison d'activités techniques, administratives et de management.

> **Bien** : tout élément, composant, équipement, sous-système, système, matériel, processus, etc. que l'on peut considérer individuellement et qui a pour objectif d'assurer une fonction donnée.

Les cinq (5) niveaux de maintenance, définis dans la norme NF X 60-000, caractérisent la complexité croissante des opérations de maintenance.

Catégorie de travaux	Descriptif	Détails	Délégitaire SPL MIN MMM	Autorité Délégitante Métropole AMP
Travaux de maintenance - Maintenance de Niveau 1 à 3 selon la norme NF X 60-000	Les travaux de maintenance de niveau 1 à 3 concernent l'entretien, les réparations courantes, le remplacement ponctuel d'équipements suite à une défaillance et les remplacements de pièces détachées permettant de rétablir un bien dans un état ou dans des conditions données de sûreté de fonctionnement.	<p>Niveau 1 : Réalisé par l'exploitant du matériel sans outillage particulier et à l'aide de la notice d'utilisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réglages simples prévus par le constructeur au moyen d'organes accessibles sans démontage ou ouverture du matériel. > Remplacements de consommables accessibles en toute sécurité. <p>Niveau 2 : Réalisé par un technicien habilité avec les outils et notices définis par les instructions de maintenance.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Dépannages par échange standard d'éléments. > Opérations simples de maintenance préventive (graissage, contrôle de fonctionnement). <p>Niveau 3 : Réalisé par un technicien spécialisé, utilisant l'ensemble de la documentation nécessaire à la maintenance du matériel et les pièces détachées adéquates avec l'outillage et les appareils de mesure prévus par la documentation technique.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Identification et diagnostic de pannes, réparations par échange de composants ou d'éléments fonctionnels, réparations mécaniques, réglage des appareils de mesure et opérations courantes de maintenance préventive. 	X	
Travaux de mise en conformité - Mise à niveau réglementaire	La mise à niveau réglementaire concerne les travaux d'adaptation des locaux ou équipements à de nouvelles réglementations y compris les travaux d'amélioration de la sécurité incendie (Di, recoupements des volumes...);			X
Travaux de mise en conformité - Mise en conformité réglementaire	La mise en conformité réglementaire correspond aux actions correctives pour lever les remarques et observations constatées par un organisme agréé (bureau de contrôle) et les actions de mises en conformité des locaux ou équipements suivants la réglementation en vigueur.		X	
Travaux de remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5 selon la norme NF X 60-000	Les travaux de renouvellement correspondent à la maintenance corrective de niveau 4 et 5, à savoir : > Les opérations de remplacement d'une installation dans sa totalité ; > Les opérations de remplacement motivées par la nécessité de changer profondément les caractéristiques techniques de l'équipement ; > Les opérations de remplacement nécessitant des moyens de manutention lourds ou complexes comprenant les opérations de grutage, les interventions d'entreprises spécialisées dans la manutention et les travaux préparatoires importants permettant l'acheminement du matériel (démolition d'un mur par exemple). > Les opérations de remplacement systématiques > Les travaux de modernisation de l'ouvrage.	<p>Niveau 4 : Nécessite un encadrement technique spécialisé et une équipe dotée d'un outillage spécialisé (moyens mécaniques, de câblage...), de bancs de mesure et des étalons de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Regroupe les travaux importants de maintenance corrective ou préventive à l'exception de la rénovation et de la reconstruction. > Réglage des appareils de mesure utilisés pour la maintenance, éventuellement vérification des étalons de travail par les organismes spécialisés. <p>Niveau 5 : Réalisé par le constructeur ou le reconstruteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Rénovation, reconstruction ou exécution des réparations importantes confiées à un atelier central. > Inspection complète de tous les organes, reprise complète ou remplacement des pièces déformées par des pièces d'origine ou des pièces neuves équivalentes. > La reconstruction peut être assortie de travaux de modernisation. 	X <small>Pour les travaux d'urgence non prévisibles effectués en cas d'urgence pour assurer la continuité du service</small>	X
Travaux de premier établissement - Installation de nouvelles activités	Les travaux de premier établissement correspondent et sont issus d'une programmation fonctionnelle et technique des nouvelles activités, hors réfection et travaux de gros entretien et de renouvellement.			X

ANNEXE 16 : PROGRAMME DE TRAVAUX

Ce document est basé sur le programme de travaux sur 4 ans émanant de la SPL MMJ, Jours le 08/04. Les ajouts et modifications EGIS sont identifiés en vert (travaux à réaliser), bleu (diagnostic et/ou étude à lancer), et orange (travaux remis en question par le projet de "Plateforme de logistique urbaine").

La mission consiste à accompagner la MAMP dans la rédaction de l'avenant au contrat avec la SPL, notamment en vérifiant la complétude des postes de travaux prévus par la SPL vis-à-vis des sujets repérés lors de l'audit EGIS mené en décembre 2023, et n'est en aucun cas une mission de réalisation de PPI par le BET EGIS.

TRAVAUX SIMPLES	MISE EN CONFORMITE	MISE EN CONFORMITE	RENOUVELLEMENT 1/5: travaux d'urgence	PREMIER ETABLISSEMENT
Niveau de maintenance 1 à 3	Mise à niveau réglementaire	Mise en conformité réglementaire	Remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5	Installation de nouvelles activités (hors réflexion et GER)

SPL	MAMP	SPL	SPL	MAMP
Enveloppe annuelle récurrente dans le plan d'affaires - somme à considérer sur chaque année	Adaptation des locaux ou équipements à de nouvelles réglementations. Yc: postes d'amélioration de la sécurité incendie (DI, recoupements des volumes...)	Mettre en conformité les locaux ou équipements suivants la réglementation en vigueur	Prolongation de durée de vie des bâtiments	Installations de nouvelles activités (hors réflexion et GER)

#VALEUR!

ENVELOPPES GLOBALES ARNAVAUX - hors projet plateforme de logistique	188 000 €	1 525 807 €	285 500 €	3 047 400 €	8 329 810 €
	par an	sur la durée du contrat	sur la durée du contrat	sur la durée du contrat	sur la durée du contrat

Dont :					
Programme de travaux SPL + PRECISIONS D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX- (1-2+3)	188 000 €	1 525 807 €	285 500 €	3 047 400 €	8 329 810 €
PRECISIONS D'ETUDES A LANCER (4-5)	0 €	202 407 €	83 000 €	10 000 €	0 €
PRECISIONS D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET "Plateforme de logistique urbaine"	0 €	2 000 000 €	0 €	5 917 650 €	0 €

1 PROGRAMME DE TRAVAUX SPL	161 500 €	0 €	93 000 €	2 395 000 €	8 329 810 €
BAT N°01 GROSSISTES A-B	47 000 €	0 €	10 000 €	762 000 €	150 000 €
BAT N°02 CARREAU	9 000 €	0 €	0 €	266 000 €	0 €
BAT N°03 ENTREE ET PCS	10 000 €	0 €	0 €	70 000 €	0 €
BAT N°04 RESTAURANT	6 000 €	0 €	0 €	75 000 €	0 €
BAT N°05 BAT ADMINISTRATIF	6 000 €	0 €	3 000 €	216 000 €	0 €
BAT N°06 FRANCE DISTRIBUTION	0 €	0 €	0 €	100 000 €	0 €
BAT N°07 SORIA	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°08 PERRUSO	5 000 €	0 €	0 €	96 000 €	0 €
BAT N°09 DPO	3 000 €	0 €	0 €	106 000 €	0 €
BAT N°10 MARCHÉ FLEURS	18 000 €	0 €	30 000 €	95 000 €	0 €
BAT N°11 ANCIEN FLEURS	0 €	0 €	0 €	35 000 €	0 €
BAT N°12 OPA	23 000 €	0 €	0 €	70 000 €	0 €
BAT N°13 KISSAO	17 500 €	0 €	0 €	115 000 €	0 €
BAT N°14 L2	0 €	0 €	50 000 €	103 000 €	0 €
BAT N°15 DECHETERIE	7 000 €	0 €	0 €	231 000 €	0 €
BAT N°16 NVX BIGARD	5 000 €	0 €	0 €	65 000 €	0 €
BAT N°17 ANCIEN BIGARD	0 €	0 €	0 €	0 €	6 841 700 €
BAT N°18 COOPERATIVE	0 €	0 €	0 €	0 €	1 338 110 €

2 PRECISIONS D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGIS 04-2024	26 500 €	1 288 400 €	109 500 €	642 400 €	0 €	1 278 000 € décaissent d'enveloppes préconisées par EGIS pour l'amélioration incendie
BAT N°01 GROSSISTES A-B	0 €	450 000 €	0 €	200 000 €	0 €	Nota : 450k pour amélioration sécurité incendie du site
BAT N°02 CARREAU	5 000 €	0 €	0 €	5 600 €	0 €	
BAT N°03 ENTREE ET PCS	0 €	60 000 €	0 €	0 €	0 €	Nota : 60k pour amélioration incendie site
BAT N°04 RESTAURANT	5 000 €	10 000 €	4 500 €	70 500 €	0 €	Nota : 10k CI
BAT N°05 BAT ADMINISTRATIF	0 €	0 €	9 500 €	10 500 €	0 €	
BAT N°06 FRANCE DISTRIBUTION	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
BAT N°07 SORIA	10 000 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	
BAT N°08 PERRUSO	0 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €	
BAT N°09 DPO	0 €	13 400 €	10 000 €	26 200 €	0 €	Nota : 32k sécurité incendie local TGBT
BAT N°10 MARCHÉ FLEURS	0 €	200 000 €	5 000 €	159 800 €	0 €	Nota : 200k pour améliorer incendie (glancher bois, recoupement, DI)
BAT N°11 ANCIEN FLEURS	0 €	15 000 €	0 €	5 000 €	0 €	
BAT N°12 OPA	0 €	0 €	5 000 €	18 000 €	0 €	
BAT N°13 KISSAO	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
BAT N°14 L2	0 €	500 000 €	11 500 €	40 000 €	0 €	Nota : 500k pour mise en conformité incendie des locaux de bureaux en mezzanine
BAT N°15 DECHETERIE	0 €	0 €	23 000 €	16 800 €	0 €	
BAT N°16 NVX BIGARD	1 500 €	0 €	0 €	90 000 €	0 €	Nota : 8k de report au SSJ central
BAT N°17 ANCIEN BIGARD	0 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	Nota : 15k de report au SSJ central
BAT N°18 COOPERATIVE	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	
SITE	0 €	0 €	20 000 €	0 €	0 €	

3 PRECISIONS D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX- Exploitation Maintenance	0 €	35 000 €	0 €	0 €	0 €	
<ul style="list-style-type: none"> Les accès aux équipements (escaliers, plateformes, etc...) Les moyens de levage pour accès aux équipements (nacelles, etc...) Les protections des personnes (garde-corps, point d'ancrage ligne de vie, etc...) 						
BAT N°01 GROSSISTES A-B		22 500,00 €				Nacelle araignée pour accès auvents
BAT N°02 CARREAU		- €				
BAT N°03 ENTREE ET PCS		2 500,00 €				
BAT N°04 RESTAURANT		3 000,00 €				
BAT N°05 BAT ADMINISTRATIF		2 000,00 €				
BAT N°06 FRANCE DISTRIBUTION		5 000,00 €				
BAT N°07 SORIA		- €				
BAT N°08 PERRUSO		- €				
BAT N°09 DPO		- €				
BAT N°10 MARCHÉ FLEURS		- €				
BAT N°11 ANCIEN FLEURS		- €				
BAT N°12 OPA		- €				
BAT N°13 KISSAO		- €				
BAT N°14 L2		- €				
BAT N°15 DECHETERIE		- €				
BAT N°16 NVX BIGARD		- €				
BAT N°17 ANCIEN BIGARD		- €				
BAT N°18 COOPERATIVE		- €				

4 PRECISIONS D'ETUDES A LANCER- MISSION EGIS 04-2024	0 €	93 000 €	83 000 €	10 000 €	0 €
BAT N°01 GROSSISTES A-B	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°02 CARREAU	0 €	3 000 €	0 €	10 000 €	0 €
BAT N°03 ENTREE ET PCS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°04 RESTAURANT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°05 BAT ADMINISTRATIF	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°06 FRANCE DISTRIBUTION	0 €	16 000 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°07 SORIA	0 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°08 PERRUSO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°09 DPO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°10 MARCHÉ FLEURS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°11 ANCIEN FLEURS	0 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°12 OPA	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°13 KISSAO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°14 L2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°15 DECHETERIE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°16 NVX BIGARD	0 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°17 ANCIEN BIGARD	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°18 COOPERATIVE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SITE	0 €	0 €	83 000 €	0 €	0 €

5 PRECISIONS D'ETUDES COMPLEMENTAIRES (Décret tertiaire, Décret BACS) - Exploitation maintenance	0	109 407 €	0 €	0	0
BAT N°01 GROSSISTES A-B		46 445 €			
BAT N°02 CARREAU		0 €			
BAT N°03 ENTREE ET PCS		1 334 €			
BAT N°04 RESTAURANT		2 243 €			
BAT N°05 BAT ADMINISTRATIF		2 854 €			
BAT N°06 FRANCE DISTRIBUTION		4 645 €			
BAT N°07 SORIA		1 122 €			
BAT N°08 PERRUSO		2 541 €			
BAT N°09 DPO		0 €			
BAT N°10 MARCHÉ FLEURS		4 793 €			
BAT N°11 ANCIEN FLEURS		2 904 €			
BAT N°12 OPA		6 545 €			
BAT N°13 KISSAO		9 323 €			
BAT N°14 L2		14 361 €			
BAT N°15 DECHETERIE		0 €			
BAT N°16 NVX BIGARD		10 299 €			
BAT N°17 ANCIEN BIGARD		0 €			
BAT N°18 COOPERATIVE		0 €			
SITE		0 €			

6 PROJET "PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE" - MISSION EGIS 04-2024	0 €	2 000 000 €	0 €	5 917 650 €	0 €
BAT N°01 GROSSISTES A-B	0 €	2 000 000 €	0 €	5 983 650 €	0 €
BAT N°02 CARREAU	0 €	0 €	0 €	334 000 €	0 €
BAT N°03 ENTREE ET PCS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°04 RESTAURANT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°05 BAT ADMINISTRATIF	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°06 FRANCE DISTRIBUTION	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°07 SORIA	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°08 PERRUSO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°09 DPO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°10 MARCHÉ FLEURS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°11 ANCIEN FLEURS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°12 OPA	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°13 KISSAO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°14 L2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°15 DECHETERIE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°16 NVX BIGARD	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°17 ANCIEN BIGARD	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BAT N°18 COOPERATIVE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SITE (NON CHIFFRE)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

PROGRAMME DE TRAVAUX - TRAVAUX SITE

REPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPLEXITE DES TRAVAUX					
	TRAVAUX SIMPLES	MISE EN CONFORMITE	MISE EN CONFORMITE	RENOUVELLEMENT V/C travaux d'urgence	PREMIER ETABLISSEMENT
TYPE D'OUVRAGE	Niveau de maintenance 1 à 3	Mise à niveau réglementaire	Mise en conformité réglementaire	Remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5	Installation de nouvelles activités (hors réflexion et GEI)
DETAIL DES OUVRAGES					
PRECONSIGNATION DES TRAVAUX EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PRECONSIGNATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGIS 04-2024	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Arrangements à réaliser en lien avec la maîtrise des risques et la conformité réglementaire 2022 / Points majeurs					
INCENDIE					
Localités électriques MN 1 à MN 5 : Pas de détection incendie, pas de ventilation à l'intérieur des locaux, présence de combustibles à proximité directe des armoires, présence de trous dans les murs enduits			10 000,00 €		
Localités électriques MN 1 à MN 5 : Présence de non-conformités du rapport CPEI : MNO4 Identification incendie des équipements MNO4a paramètre le planneur disposé, remettre les armoires des planneurs, rehausser le tableau de distribution.			10 000,00 €		
PRECONSIGNATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX INTEGRER A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET "Plateforme de logistique urbaine" - MISSION EGIS 04-2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0 €
En cas d'incendie, les eaux d'extinction sont canalisées être maintenues sur le site. Néanmoins, aucun document attestant de la conformité aux règles SDA ou A84 fourni.			NC		
MONMANT TOTAL TRAVAUX A REALISER	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Quantité	Unités	Prix

Detail
- Provision pour travaux. Fournir l'attestation de réalisation de travaux. Envoyer PROGRAMME DE TRANSPORTATIBUS au BA03 PCS pour la DI.
- Provision pour travaux. Fournir l'attestation de réalisation de travaux et un rapport D29 plus récent.
- Consulter l'avis de la DREAL & de la police de l'eau sur le sujet de la mise en place d'un bassin de rétention. Plan de géométrie. Etude des découlements et des volumes d'eau pouvant être stockés sur site. Etude sur le dimensionnement d'une rétention à installer sur le site. Vérification sur les LCRS récentes de la prise en compte du traitement des eaux de rétention incendie.

PRECONSIGNATION D'ETUDES A LANCER - MISSION EGIS 04-2024	0,00 €	0,00 €	83 000,00 €	0 €	0 €
INCENDIE					
Le test de l'été, identification de 19 poteaux incendie : il manque aujourd'hui 2 rapports de test pour les poteaux entre MN01 et MN02 et en-cas d'été deux poteaux incendie qui sont localisés au nouveau entré.			5 000,00 €		
Un rapport unitaire des poteaux incendie non conformes (2022)			10 000,00 €		
Certains poteaux incendie sont à proximité directe des poteaux flux thermiques (comme pour E1 et E2) dans non situés en cas d'incendie dans les salles géométriques.			10 000,00 €		
La voie pompier au Sud-Est du site est également proche des bâtiments CA, GS, GG. La voie peut être ponctuellement dans les flux thermiques.			6 000,00 €		
Couverture des bâtiments par les poteaux incendie du site.			/		
Après vérification des tests de débits simulés et des flux thermiques, vérifier la couverture des poteaux incendie.			/		
Le site est connecté en armoire au réseau public ; l'alimentation du réseau incendie situé à l'Est du site est issue du réseau public.			/		
Difficulté d'après les plans réseaux d'incendie la partie Ouest du site en cas d'incendie les moyens d'extinction peuvent être insuffisants.			/		
Le plan de bouchage de Réseau existants en 2022 est correcte que le réseau d'alimentation en eau à l'intérieur du site le long de la rue Jean Quatrecas ; nous n'avons pas vu de raccordement de cette alimentation en DN100 vers le site.			/		
Les bâtiments du site ne disposent pas de paramétrages en toiture.			30 000,00 €		
La site n'est pas classé CPEI mais dispose de nombreux bâtiments à activité CPEI (S&AS ou non).			5 000,00 €		
Vérifier que l'activité des exploitants est en adéquation avec les dossiers d'autorisation incendie.			/		
Des données historiques connues laissent envisager la présence d'une pollution.			/		
Site avec anciennes activités industrielles (issue de BASAQ) : FRUSCOIR fabrication/réparation/chargement de piles accumulatrices électriques. FDGM LOGISTICS stockage de produits chimiques, dépôt de liquides inflammables. SA AGRUNORD compression réfrigérants. Incendies historiques au nord du site.			/		
Zone à risque 3 (Transformateurs électriques 01) Déversement saignée d'huile moteur derrière le site du niveau de la voie pompier.			/		
Des groupes froids sont situés en façade arrière au sud de certains bâtiments : possibilité de fuites de fluide réfrigérant.			/		
Risque de pollution diffuse par les hydrocarbures. Au regard des enjeux du site, cette pollution n'est pas prioritaire.			/		
Le redémarrage des véhicules est fortement encouragé - voir investant : les EP-EU évacuent directement dans l'environnement.			/		
Présence d'un bac à graisse alimentaire d'origine végétale sur le côté du site de la barrière arriérée en 02. Collaborateur depuis CODESA sur une longue période, directement dans le réseau d'eau pluviale.			2 000,00 €		
S'assurer que l'exploitant veille bien à déceler tout débordement dans le réseau d'EP du site du MN.			/		
Le plan de défense incendie ne nous a pas été transmis.			/		
Fournir le PCI (si présent) disponible chez les SDE13 selon la SPL.			/		
En cas d'incendie, les eaux d'extinction sont canalisées être maintenues sur le site. Néanmoins, aucun document attestant de la conformité aux règles SDA ou A84 fourni.			10 000,00 €		
Extinction incendie prévue être stockés sur le site.			/		
Long terme (dans le cadre du projet "Plateforme de logistique urbaine") ou court terme si le projet n'est pas avancé. Mise en place d'une rétention sur site afin de confiner les eaux d'extinction incendie. NC.			/		
Les bâtiments localisés à l'Est du site ont un gestion différents des autres bâtiments du site : bâtiments SPS, Synergy, CodeSA. La sécurité est assurée à ces bâtiments doit être pris en charge par l'exploitant.			/		
La surveillance des réserves d'eau incendie du site doit être prise en charge par le gestionnaire du MN.			/		
Identifier l'exploitant et le régime de l'activité de stockage de palettes/objets : déclaration d'activité professionnelle.			/		
Présence d'armites dans certaines toitures et armites (en particulier pour 02) - inspection générale d'état sanitaire des bâtiments.			/		
En amont de travaux sur le site - réalisation de diagnostics d'armites systématiques.			/		
Après les non-conformités des poteaux incendie : (d'après le rapport de contrôle réalisé par le groupe Eau de Marseille le 30/08/2024, des non-conformités sont à traiter : PN n°2 : contrôle épreuve stockage de palettes, aucun armite -> biterne fropaque PN n°3 : fuite importante à l'ouverture sur vis de maintenance PN n°4 : cap de manœuvre bloqué, fermeture complète impossible PN n°4bis : armites repérés non alignés, manque 1 bouchon ES.			/		
Dans le registre de sécurité incendie en disposition (2022), le dernier vérification annuelle des BSI date du 13/04/2023 et celle des PEI date du 09/11/2023. registre non à jour pour le PEI sur la dernière vérification périodique date du 30/08/2024 ; à jour des BSI pour le document de BSI 08/2024.			/		

- Test des poteaux manquants à réaliser. Fournir le plan d'implantation des poteaux incendie à jour.
Test de débits simulés (à réaliser le 09/09/2025 lors du prochain contrôle périodique des PI) avec mesures de débits et de pressions statiques. Fournir le plan d'implantation des poteaux incendie à jour.
- Consulter l'avis du SDE13 sur les moyens de lutte contre l'incendie à mettre en place : au regard des évolutions réglementaires (réglementation Post-substant) & de la mise à jour du RSDEIC13 (dernière mise à jour le 17/04/2024). Vérifier que le nombre, débit et position des PI (pour les bâtiments E1-E2) est suffisant.
- Mobilisation des flux thermiques (pour les bâtiments classés 1510) : 2000m par modification.
- Fournir la carte superposant les flux thermiques, l'implantation des poteaux incendie et la voie pompier.
- Fournir le plan de bouchage du réseau du site avec l'affichage du diamètre de la conduite existante.
- ARR et ETI à réaliser sur le site.
- Document de synthèse faisant l'inventaire des CPEI présent sur le site du MN et répertoriant les documents d'autorisation d'exploitation.
- Contrôle des conditions d'exploitation de certains locaux à réaliser (cf. bâtiments L2 qui pourraient être classés CPEI).
- A prendre en compte (Etat futur) : 10 000€ par diag.
- A prendre en compte (Etat futur) : 10 000€ par diag.
- Enveloppe travaux prévue au PFI.
- Récupérer l'attestation de réalisation de travaux par l'exploitant et l'assurer de l'efficacité de la mesure mise en place.
Plan de défense incendie à fournir : - Pour le site du MN - Pour les CPEI localisés sur le site du MN.
- Consulter l'avis de la DREAL & de la police de l'eau sur le sujet de la mise en place d'un bassin de rétention. Plan de géométrie. Etude des découlements et des volumes d'eau pouvant être stockés sur site. Etude sur le dimensionnement d'une rétention à installer sur le site. Vérification sur les LCRS récentes de la prise en compte du traitement des eaux de rétention incendie.
- S'assurer dans les BAUX de la répartition des responsabilités.
- D'après la SPL, l'activité de stockage de cagettes devrait être (trahie en juin) centralisée et attribuée à un seul opérateur : fournir les indications quant à la future localisation de cette activité.
- Diagnostiquer d'armites à prévoir en cas de travaux sur site.
- Fournir l'attestation de niveau des non-conformités.
- Fournir la dernière vérification périodique des BSA et l'attestation de niveau des non-conformités associée.

PROGRAMME DE TRAVAUX BAT N°01 GROSSISTES A-B

REPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPLEXITE DES TRAVAUX

Le document est basé sur le programme de travaux sur 4 ans émanant de la SPL MAN. Toute les études et modifications EGIS sont attribués en tant que (travaux à réaliser), (à réaliser), (à réaliser), (à réaliser), (à réaliser) et orange (travaux remis en question par le projet de "Plateforme de logistique urbaine").

La mission consiste à accompagner la MAAMP dans la réduction de l'empreinte au contact avec la SPL, notamment en validant la complexité des postes de travaux prévus par la SPL, via un avis des sujets relatifs lors de l'audit EGIS mené en décembre 2023, et s'est en aucun cas une mission de validation de PPP par le SET EGIS.

TYPE D'OUVRAGE	DETAIL DES OUVRAGES	TRAVAUX MAINTENANCE	MISE EN CONFORMITE	MISE EN CONFORMITE	RENOUVELLEMENT Y/C TRAVAUX D'URGENCE	PREMIER ETABLISSEMENT	Quantités			Unités	Prix	Detail
							Niveau de maintenance 1 à 3	Mise à niveau réglementaire	Mise en conformité réglementaire			
PROGRAMME DE TRAVAUX SPL		47 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	762 000,00 €	150 000,00 €						
Des ouvrages au sens de l'Article R113-2 du COH Construction, structure et rénovation des bâtiments												
STRUCTURE, CVC, COUVERT												
	Maçonnerie, Béton armé	5 000,00 €			50 000,00 €			137,5	m ²	400		Des UNIFORM plancher à rehaus, Les SKK correspondent à des couts de maintenance sur la structure, et béton armé, tous autres travaux dans les maçonneries des aménagements réalisés qu'il faut borger et reprendre, etc...
	Tiroirs							600	m ²	300		Maintenance de sol 2 bass
	Charpentes métalliques, bardages	15 000,00 €			45 000,00 €							Premier établissement ANNA, mise en conformité BOX DE CAROLU 700m ² 100K
	Escaliers							1 500	m ²	100		MANOUCIDES et UNIFORM
	Plafonds Rigorifique				100 000,00 €		50 000,00 €	1 500	m ²	100		
	Climats Flex Rigorifique	5 000,00 €			30 000,00 €			35	U	1 000		
	Materiaux des portes et fenêtres	0,00 €			20 000,00 €			33	U	400		
	Serrures	10 000,00 €			200 000,00 €			2 200	m ²	100		
	Eclairage, isolation, Baie métallique				132 000,00 €			900	m ²	133		
	Gestion des EP	6 000,00 €										
Niveau ouvrages au sens de l'article R113-2 du COH Construction, structure et rénovation des bâtiments												
SECONDOUVRE												
	Ménagements, portes, fenêtres				20 000,00 €			30	U	2 000		
	Canalisations,				1 000,00 €			100	m	50		
	Peinture											
	Géomé	5 000,00 €						50	m ²	100		
INSTALLATIONS DE PLOMBERIE SANITAIRE												
	PloMBERIE sanitaire, appareillage				40 000,00 €			25	U	1 500		
	Materiaux évier, évier et accessoires											
INSTALLATION ELECTRIQUE COUBRANT FORT												
	Depuis raccordement réseau public jusqu'aux appareillages				30 000,00 €	20 000,00 €		4	U	1 200		
	Materiaux enterrés et nuancés											
INSTALLATION ELECTRIQUE COUBRANT FABLE												
	Câblage informatique											
	Câblage téléphonique											
	Système sécurité incendie				20 000,00 €			2	U	10 000		
	Interphonie et contrôle d'accès											
	Materiaux enterrés et nuancés											
GRUPPES VENTILATION ET CLIMATISATION PRODUCTION DE FROID												
	Production de chaleur				10 000,00 €			5	U	2 000		
	Production de froid				40 000,00 €	80 000,00 €		3	U	4 000		
	Distributeur											
	Appareillages											
	Aération											
	Régulation et mesures	5 000,00 €						1	U	5 000		
	Débranchement et protection incendie			10 000,00 €				5	U	2 000		
	Materiaux enterrés et nuancés											
EQUIPEMENTS TECHNIQUES												
	Ascenseurs, montes-charges											
VED												
	Chasseuse Lourde							6 000	m ²	100		
	Chasseuse légère							100	ML	150		
	Materiaux hordées	1 000,00 €			15 000,00 €			50	ML	100		
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	450 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €						
INCENDIE	Aménagements à réaliser en lien avec la maîtrise des risques et la conformité réglementaire 2025 / Permis majeurs											
	E1: Activité non homologuée avec le reste des activités du bâtiment ET (BA07): déposer le localiser vers une zone compatible avec son activité (le localiser que l'activité est essentiellement liée à celle des grossistes, donc peu encombrante) C01				50 000,00 €							
	E1: Les différents locaux du bâtiment sont reliés directement les uns par rapport aux autres sous la toiture. Risque de propagation d'un incendie d'un local à l'autre				400 000,00 €							
TCE ETANCHERITE / COUVERTURE												
	Protection - Mise en place de système de protection collective par la mise en place de garde-corps				200 000,00 €							
STRUCTURE	Provisions pour reprises structurelles sur les sujets de Façade											
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX A INTEGRER A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET DE PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	5 583 650 €	0 €						
INCENDIE	E1-E2: Les bureaux à l'étage de chaque localitaire ne sont pas séparés de la zone d'activité de rep-décharge par des murs coupe-feu (C01 ou Travail RE02). De même il n'y a pas d'issue de secours à l'étage.				2 000 000,00 €							
	Et/ou: Créer des cellules regroupées placées isolées avec des murs coupe-feu RE120 afin de limiter les conséquences d'un incendie											
ETANCHERITE / COUVERTURE	Une réflexion totale du complexe d'étanchéité est à réaliser, y compris remise à neuf des couvertures, gorge des rainures etc.				4 832 900 €							
ELOS-COUVERT	Décaissage et passivation de bardages				150 750,00 €							
VND	Chasseuse lourde				600 000,00 €							
MONTANT TOTAL TRAVAUX A REALISER		9 202 650,00 €	2 450 000,00 €	10 000,00 €	6 545 650,00 €	150 000,00 €						
PRECONISATION D'ETUDES A LANCER-MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0 €	0 €						
INCENDIE	E2: Les activités D00-D07, A l'étage du bâtiment E2 sur la partie D2, Activité non homologuée avec le reste des activités du bâtiment E2 (BA07): déposer le localiser vers une zone compatible avec son activité C01				5 000,00 €							
	Même en place des murs RE02 ou vérifier que l'activité est bien séparée de la zone d'activité par des murs RE02											
STRUCTURE / CVC												
STRUCTURE	Etude structure générale sur le bâtiment. Point d'attention sur les charges appliquées sur les ouvertures par la mise en œuvre d'équipements techniques par les premiers et relevés des pathologies sur l'ensemble du bâti. Nota : des travaux seront engagés à l'étape.				15 000,00 €							
CVC	Un contrôle de la conformité global doit être mené. La maintenance des installations prévues ne semble pas faite avec régularité.				10 000,00 €							

PROGRAMME DE TRAVAUX BAT N°02 CARREAU

REPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPLEXITE DES TRAVAUX

Ce document est basé sur le programme de travaux sur 4 ans émis par le SPL MIV, pour le CSD4. Les ajouts et modifications EGIS sont identifiés en vert (travaux à réaliser), bleu (diagnostics et/ou étude à lancer), et orange (travaux remis en question par le projet de "Transition de logistique urbaine").
 La mission consiste à accompagner le MAMP dans la réalisation de l'ouvrage au contrat avec le SPL, notamment en vérifiant la compatibilité des postes de travaux prévus par le SPL, en cas de litige, auprès des Travaux EGIS mis en décembre 2023, et d'ici en raison des travaux de réalisation de PPP par le SPL FOS.

TYPE D'OUVRAGE	DETAIL DES OUVRAGES	TRAVAUX MAINTENANCE	MISE EN CONFORMITE	MISE EN CONFORMITE	RENOUVELLEMENT (V/Travaux d'urgence)	PREMIER ETABLISSEMENT	Quantités	Unités	Prix	Detail
		Niveau de maintenance 1 à 3	Mise à niveau réglementaire	Mise en conformité réglementaire	Remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5	Installation de nouveaux matériels (hors sélection et GEM)				
PROGRAMME DE TRAVAUX SPL		9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	255 000,00 €	0,00 €				
Onis ouvrage au sens de l'article R111-2 du CCMI Construction, entretien et rénovation des bâtiments										
STRUCTURE, COULIS COUVERT										
	Maçonnerie, Béton armé Enduits Charpentes métalliques, bardages Planchers Escaliers Parquets rigorifique Closures, lames rigorifique Ferraillage des portes et fenêtres Serrurerie Etanchéité, isolation, Banc métalliques Gestion des EP									
Menus ouvrages au sens de l'article R111-2 du CCMI Construction, entretien et rénovation des bâtiments										
SECOND-ŒUVRE		5 000,00 €			25 000,00 €		1500	m ²	21	Porture des tringles bandes vertes
	Ménageries, portes, fenêtres Canaux, conduits Peinture Garnis									
INSTALLATIONS DE POMPEURIE SANITAIRE					50 000,00 €		31	U	1500	2 Elécs sanitaires
	Plomberie sanitaire, appareillage Réseaux d'eau entrants et incassables				10 000,00 €		45	ml	220	2 PAUK
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FORT					6 000,00 €		0,5	U	12500	Éclairage des bandeaux
	Depuis recordement réseau public jusqu'aux appareillages Réseaux entrants et incassables				5 000,00 €		20	ml	250	Renforcement de l'alimentation du CARREAU
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FAIBLE										
	Câblage informatique Câblage téléphonique Optique admette incendie Interphone et contrôle d'accès Réseaux entrants et incassables				3 000,00 €		0,3	U	10000	6 Caméras à pour
					2 000,00 €		10	ml	200	2ère optique à tirer
CLIMATISATION, VENTILATION ET CLIMATISATION PRODUCTION DE FROID										
	Production de chaleur Production de froid Distribution Appareillages Aéraulique Régulation et mesures Dimensionnement et protection incendie Réseaux entrants et incassables									
EQUIPEMENTS TECHNIQUES										
	Accumulateurs, montes-charge									
VED		3 000,00 €			100 000,00 €		1130	m ²	100	
	Chausses lourdes Chausses légères Réseaux humidés Réseaux vifs	1 000,00 €			15 000,00 €		100	ml	150	3 PAUK
							10	ml	100	3 SANTEON
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGIS 04-2024		5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 600,00 €	0,00 €				
TEC										
	Éclairage / COUVERTURE	5 000,00 €			5 600,00 €					
	Éclairage									
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX A INTEGRER A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET DE PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	334 000,00 €	0,00 €				
STRUCTURE					204 000,00 €					
	Etude géotechnique et diagnostic structurel pour vérifier la capacité portante du dallage. Et fonction de l'étude sol : Purge des fissures, surfacage du dallage et reprise à la règle. Ou renforcement du dallage.									
STRUCTURE					100 000 €					
	Solde d'entretien des fondations de décalage par contrôle géométrique. Reprise des joints au mortier. Purge des aciers et fissures et sélection d'enduit au mortier.									
MONTANT TOTAL TRAVAUX A REALISER		619 000,00 €	14 000,00 €	0,00 €	605 000,00 €	0,00 €				
PRECONISATION D'ETUDES A LANCER - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	10 000 €	0 €				
PECHE										
	STRUCTURE		3 000,00 €		10 000 €					Modèle "une seule" (après avoir projeté "Transition de logistique urbaine")

PROGRAMME DE TRAVAUX BAT N°03 ENTREE ET PCS

REPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPLEXITE DES TRAVAUX

Ce document est basé sur le programme de travaux sur 4 ans émis par le SI, M.M. (voir le DSD). Les ajouts et modifications EGIS sont identifiés en vert (travaux à réaliser), sans dépendance et/ou à lancer) et en rouge (travaux en attente par le projet de "transformation de logiciel externe"). La mission consiste à accompagner le MAAP dans la rédaction de l'avenant au contrat avec le SI, notamment en vérifiant la complexité des postes de travaux prévus par le SI, et à veiller à ce que les travaux soient réalisés dans le délai EGIS, et n'est en aucun cas une mission de réalisation du PPI par le BET EGIS.		TRAVAUX MAINTENANCE	MISE EN CONFORMITE	MISE EN CONFORMITE	RENOUVELLEMENT Y/c travaux d'urgence	PREMIER ETABLISSEMENT	Quantités	Unités	Prix	Detail
TYPE D'OUVRAGE	DETAIL DES OUVRAGES	Niveau de maintenance 1 à 3	Mise à niveau réglementaire	Mise en conformité réglementaire	Remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5	Installation de nouvelles activités (hors réflexion et GER)				
PROGRAMME DE TRAVAUX SPL		10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €				
Grds ouvrages au sens de l'article R113-2 du CCH Construction, entretien et rénovation des bâtiments STRUCTURE, CLIM, COUVERT										
	Maçonnerie, Béton armé Escaliers Charpentes métalliques, bardages Planchers Escaliers Plafonds rigorifiques Cloisons, lisses rigorifiques Travaux des portes et fenêtres Serrurerie Espartillage, isolations, Bacs métalliques Gestion des EP									
Menus ouvrages au sens de l'article R113-2 du CCH Construction, entretien et rénovation des bâtiments										
	Menuiserie, portes, fenêtres Canalisations, Peinture Gaines									
INSTALLATIONS DE PLOMBERIE SANITAIRE										
	Plomberie sanitaire, appareillage Réseaux d'eau enterrés et successifs									
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FORT					20 000,00 €		1,6	U	12500	FOBT MEN 1
	Depuis raccordement réseau public jusqu'aux appareillages Réseaux enterrés et successifs									
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FAIBLE					20 000,00 €		2	U	10000	10 Camera
	Câblage informatique Câblage téléphonique Système sécurité incendie Interphonie et contrôle d'accès Réseaux enterrés et successifs									
CHAUFFAGE VENTILATION ET CLIMATISATION										
	Production de chaleur Production de froid Distribution Appareillages Aérotechnique Régulation et mesures Dimensionnement et protection incendie Réseaux enterrés et successifs									
EQUIPEMENTS TECHNIQUES										
	Assommes, montes-charge									
VED		10 000,00 €			30 000,00 €		400	m²	100	Cantines d'évacuation des EP
	Chausses lourdes Chausses légères Réseaux horizontaux Réseaux sec									
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
	INCENDIE Incendies, les alarmes et contrôles incendie ne sont pas centralisés sur le site Mettre en place une stratégie de gestion de la détection incendie : - Installer les détecteurs incendie dans tous les locaux identifiés à risque (notamment les locaux électriques MEN 1 à 5, cellules EGIS EGIS, ...) - Acquiescer les détecteurs incendie existants - Mettre en place un moyen de surveillance/contrôle/entretien (abonnement, personnel sur site, ...) - Formaliser ces données dans le PDI, mis à disposition au PCS		60 000,00 €							
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX A INTEGRER A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET DE PLATEFORME ET LOGISTIQUE IRISANE - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
	Sans objet. Ce bâtiment n'est pas signalé comme étant impacté par le projet "Plateforme de logistique urbaine"									
MONTANT TOTAL TRAVAUX A REALISER		140 000,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €			0,00 €	
PRECONISATION D'ETUDES A LANCER, MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0 €				

PROGRAMME DE TRAVAUX BAT N°04 RESTAURANT

REPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPLEXITE DES TRAVAUX

TYPE D'OUVRAGE		TRAVAUX MAINTENANCE	MISE EN CONFORMITE	MISE EN CONFORMITE	RENOUVELLEMENT N/C Travaux d'urgence	PREMIER ETABLISSEMENT	Quantité	Unités	Prix	Détail	
<p><small>Le document est basé sur le programme de travaux sur l'axe éditorial de la SPL M&L pour le 2024. Les appels et modifications ECI sont identifiés en vert (travaux à réaliser), bleu (déjà réalisés et/ou études à l'étude) et orange (travaux remis en question par le projet de "Plateforme de logistique urbaine").</small></p> <p><small>La mission consiste à accompagner le M&M&P dans la réduction de l'impact du contrat avec la SPL, notamment en vérifiant la compatibilité des postes de travaux prévus par la SPL en ce qui concerne les travaux d'urgence et n'est en aucun cas une mission de réduction de PPI par la SPL.</small></p>		Niveau de maintenance 1 à 3	Mise à niveau réglementaire	Mise en conformité réglementaire	Remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5	Installation de					
PROGRAMME DE TRAVAUX SPL		6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €					
<p><small>Travaux au titre de l'article R111-2 du CCH</small> Construction, entretien et rénovation des bâtiments</p>											
STRUCTURE, CLOS, COUVERT											
<ul style="list-style-type: none"> Magasins, Bâton armé Enduits Charpentes métalliques, bardages Façades Escaliers Plafonds fibreux Cloisons non végétalisées Murailles des portes et fenêtres Serrures Escaliers, isolation Bancs métalliques Gestion des EP 					15 000,00 €		15	U	1000	Maintenance de la salle arrière	
					50 000,00 €		500	m²	100		
<p><small>Mémoire ouvrages au titre de l'article R111-2 du CCH</small> Construction, entretien et rénovation des bâtiments</p>											
SECOND OEUVRE											
<ul style="list-style-type: none"> Menuiseries, portes, fenêtres Canaillonnage Plomberie Carrelage 											
INSTALLATIONS DE PLUMBERIE SANITAIRE											
<ul style="list-style-type: none"> Plomberie sanitaire, appareillage Réseaux d'eau enterrés et inaccessibles 											
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FORT		3 000,00 €						0,15	U	12000	NOTIF
<ul style="list-style-type: none"> Depuis raccordement réseau public jusqu'aux appareillages Réseaux enterrés et inaccessibles 											
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FAIBLE		2 000,00 €						0,2	U	10000	Notif
<ul style="list-style-type: none"> Câblage informatique Câblage téléphonique Système alarme incendie Interphones et contrôle d'accès Réseaux enterrés et inaccessibles 											
CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION											
<p><small>PRODUCTION DE FROID</small></p> <ul style="list-style-type: none"> Production de chaleur Production de froid Distribution Appareillages Aéraulique Régulation et mesures Débranchement et protection incendie Réseaux enterrés et inaccessibles 					10 000,00 €		10	U	1000	Trouveries et moteurs de hotte	
								0,5	U	2000	
EQUIPEMENTS TECHNIQUES											
<ul style="list-style-type: none"> Accumulateurs, montes-charge 											
VED											
<ul style="list-style-type: none"> Chaises lourdes Chaises légères Réseaux humides Résistances 											
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGIS 04-2024		5 000,00 €	10 000,00 €	4 500,00 €	70 500,00 €	0,00 €					
STANDISITE / COUVERTURE											
<ul style="list-style-type: none"> Provision pour évacuation de l'échafaudage de la couverture Rapport des éléments de second œuvre dégradiés Remplacement de la charpente (Structure et équipement hydraulique) Remplacement des tableaux électriques 					40 000,00 €						
CVC					20 000,00 €						
MECANIQUE			10 000,00 €								
CVC					5 000,00 €						
MECANIQUE		5 000,00 €									
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un nouveau contrôle des commandes de débranchement afin de détecter d'éventuelles non-conformités Remplacement des terrasses dégradées 					3 000,00 €						
CVC					2 500,00 €						
PLUMBERIE					2 000,00 €						
<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les vannes et le coffret gaz soixante à changer au vu de leur état de vétusté Prévoir la mise en service de l'eau dans les sanitaires 					2 000,00 €						
MECANIQUE					2 000,00 €						
PLUMBERIE					2 000,00 €						
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un organe de sécurité sur les déchets convectés Mise en œuvre des locaux équipés/enterrés sur les appareils de ventilation et de chauffage 					500,00 €						
CVC					500,00 €						
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX A INTEGRER A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET DE PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
<p><small>Sans objet. Ce bâtiment n'est pas signalé comme étant impacté par le projet "Plateforme de logistique urbaine"</small></p>											
MONTANT TOTAL TRAVAUX A REALISER		171 000,00 €	11 000,00 €	10 000,00 €	4 500,00 €	145 500,00 €				0,00 €	
PRECONISATION D'ETUDES A LANCER - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0 €					

PROGRAMME DE TRAVAUX BAT N°05 BAT ADMINISTRATIF

REPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPLEXITE DES TRAVAUX

TYPE D'OUVRAGE		TRAVAUX MAINTIENANCE		MISE EN CONFORMITE		RENOUVELLEMENT % travaux d'urgence	PREMIER ETABLISSEMENT	Quantité	Unités	Prix	Detail
		Niveau de maintenance 1 à 3	Mise à niveau réglementaire	Mise en conformité réglementaire	Remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5						
PROGRAMME DE TRAVAUX SPL		€ 000,00 €	0,00 €	0 000,00 €		216 000,00 €	0,00 €				
<p>Site ouvrage au sens de l'article R111-2 du CCN Construction, entretien et rénovation des bâtiments.</p>											
<p>STRUCTURE, COUL, COUVERT</p> <p>Maintenance, Béton armé Enduits Clapets, ventilateurs, barilages Planchers Escaliers Plafonds rigide/léger Cloisons fixe/léger/léger Isolations des portes et fenêtres Sécurité Escaliers, isolation, Bacs hydrauliques Gestion des EP</p>											
		1 000,00 €				10 000,00 €		100	m²	100	Remplacement portes et fenêtres en simple vitrage Escaliers
						50 000,00 €		111	m²	450	Travaux réalisés en liquidé
<p>Mêmes ouvrages au sens de l'article R111-2 du CCN Construction, entretien et rénovation des bâtiments.</p>											
<p>MEUBLES/GRANDS</p> <p>Menuiseries, portes, fenêtres Carrelages Peintures Gâches</p>											
						30 000,00 €		300	m²	100	Ravalement de façade
<p>INSTALLATION DE PLUMBES SANITAIRES</p> <p>Plomberie sanitaire, appareillage Réseaux d'eau, évacuation et eaux usées</p>											
						1 000,00 €		26	U	1500	1 toilette
<p>INSTALLATION ELECTRIQUE COLIBRANT FORT</p> <p>Depuis raccordement réseau public jusqu'aux appareillages Réseaux enterrés et souterrains</p>											
						30 000,00 €		2,4	U	12500	TGBT - éclairage extérieur // A.T.GBT + éclairage extérieur à 30% (pouvez-vous confirmer qu'il s'agit du renouvellement du TGBT et de l'axe du remplacement d'éclairage extérieur ? Niveau SPL - Oui il y a aussi du câblage, et l'appareillage etc.
<p>INSTALLATION ELECTRIQUE COLIBRANT FAIBLE</p> <p>Câblage informatique Câblage téléphonique Sécurité incendie Interception et contrôle d'accès Réseaux enterrés et souterrains</p>											
				1 000,00 €		1 000,00 €		100	m	50	Extension de réseau
						6 000,00 €		0,33	U	10000	Raccordement au PCI
						6 000,00 €		0,5	U	12000	Création GEM de sécurité
<p>CLIMATISERIE VENTILATION ET CLIMATISATION</p> <p>Production de chaleur Production de froid Distribution Appareillages Amalgames Régulation et mesures Dimensionnement et production on-site Réseaux enterrés et souterrains</p>											
		1 000,00 €				80 000,00 €		40	U	2000	Remplacement PAC
<p>EQUIPEMENTS TECHNIQUES</p> <p>Ascenseurs, monte-charge</p>											
<p>ESB</p> <p>Chauffage central Chauffage local Réseaux enterrés Réseaux aqs</p>											
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0 000,00 €		10 500,00 €	0,00 €				
<p>ESB Remplacement des équipements de chauffage</p>											
						10 500,00 €					
<p>PLUMBES Un remplacement des sanitaires est à envisager</p>											
						1 000,00 €					
<p>ESB Mise en place d'une salle Vérifier, contrôler et rectifier les mises à la terre des PC des bâtiments</p>											
						2 000,00 €					
<p>MEUBLES Mise en place d'un espace de travail sur les bureaux communs</p>											
						2 000,00 €					
<p>SECURITE COUVRE Remplacement des tables de face placées Mise en œuvre des tables de support/tables sur les supports de ventilation et de chauffage</p>											
						100,00 €					
<p>PLUMBES Mise à disposition avec un appointe pressé à cet effet</p>											
						100,00 €					
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX A INTEGRER A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET DE PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €				
<p>Sans objet. Ce bâtiment n'est pas impacté comme étant impacté par le projet "Plateforme de logistique urbaine"</p>											
MONTANT TOTAL TRAVAUX A REALISER		245 000,00 €	0 000,00 €	0,00 €	10 500,00 €	228 500,00 €	0,00 €				
PRECONISATION D'ETUDES A LANCER- MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0 €	0 €				

PROGRAMME DE TRAVAUX BAT N°06 FRANCE DISTRIBUTION

REPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPLEXITE DES TRAVAUX

Ce document est basé sur le programme de travaux sur et des annexes de la SRP, MAJ, Bureau le 06/04. Les appels et modifications EGIS sont identifiés en vert (travaux à réaliser), bleu (déjà réalisés ou à réaliser), et orange (travaux en cours ou à venir par le projet de "Plateforme de logistique urbaine").

Le présent document accompagne le MAJ de la SRP dans la direction de l'ouvrage et a pour but de permettre au maître d'ouvrage de vérifier la complétude des données de travaux prévues sur la SRP, au vu des appels relatifs aux différents EGIS et de leur impact sur le budget de réalisation de l'ouvrage par le BTP EGIS.

TYPE D'OUVRAGE	DETAIL DES OUVRAGES	TRAVAUX MAINTENANCE	mise en conformité	mise en conformité	remplacement & renouvellement	premier établissement	Quantité	Unités	Prix	Detail
		Niveau de maintenance 1 à 2	Mise à niveau réglementaire	Mise en conformité réglementaire	Remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5	Installation de nouvelles activités (hors rénovation et CCR)				
PROGRAMME DE TRAVAUX SRP										
Sous ouvrage au sens de l'article R111-2 du CCN		0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €				
Construction, entretien et rénovation des bâtiments.										
STRUCTURE, CLOS, COUVERT										
Menuiseries, vitres et vitres										
Escaliers										
Escaliers extérieurs, balustrades										
Escaliers										
Finitions végétales										
Climatisation										
Isolation des portes et fenêtres										
Serrures										
Escaliers, isolation										
Bancs métalliques										
Garde-mains										
Mêmes ouvrages au sens de l'article R111-2 du CCN										
Construction, entretien et rénovation des bâtiments.										
MEUBLES										
Menuiseries, portes, fenêtres										
Climatisation										
Peinture										
Câbles										
INSTALLATION DE PLUMBING SANITAIRE										
Plomberie sanitaire, appareillage										
Réseaux enterrés et accessibles										
INSTALLATION ELECTRIQUE COLIBRANT FORT										
Dépoussiérage des réseaux publics jusqu'aux appareillages										
Réseaux enterrés et accessibles										
INSTALLATION ELECTRIQUE COLIBRANT FAIBLE										
Câblage électronique										
Câblage téléphonique										
Système de sécurité incendie										
Interphone et contrôle d'accès										
Réseaux enterrés et accessibles										
QUALITE DE VENTILATION ET CLIMATISATION										
PRODUCTION DE FROID										
Production de froid					100 000,00 €		2,5	U	40000	Remplacement des équipements d'origine
Distribution										
Appareillages										
Automatisme										
Régulation et mesure										
Dépoussiérage et protection incendie										
Réseaux enterrés et accessibles										
EQUIPEMENTS TECHNIQUES										
Accessoires, matériel chargé										
ISO										
Chauffage										
Chauffage léger										
Réseaux enterrés										
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGIS 04-2024										
STANDISER / COUVERTURE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				Travaux échantillon déjà effectués selon la SRP - 700 unités installées - 238 non prioritaire
Prévisions pour mission générale de l'échantillon de la toiture terrasse pour permettre une bonne évacuation des eaux de pluie, réalisation des accès, Rampe en place et remplacement des dalles de base platfond										
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX A INTEGRER A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET DE PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE - MISSION EGIS 04-2024										
Sous ouvrage		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				Sous ouvrage
Ce bâtiment n'est pas impacté comme étant impacté par le projet "Plateforme de logistique urbaine"										
MONTANT TOTAL TRAVAUX A REALISER		100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €				
PRECONISATION D'ETUDES A LANCER - MISSION EGIS 04-2024										
RECHERCHE		0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
RECHERCHE			2 000,00 €							
RECHERCHE			3 000,00 €							
RECHERCHE			3 000,00 €							
RECHERCHE			3 000,00 €							
RECHERCHE			3 000,00 €							
[] entre zone activité et bureaux - Travaux à prévoir selon conclusions de l'étude										

PROGRAMME DE TRAVAUX BAT N°07 SORIA

REPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPLEXITE DES TRAVAUX

TYPE D'OUVRAGE	DETAIL DES OUVRAGES	TRAVAUX MAINTIENANCE	POSE EN CONFORMITE	POSE EN CONCORDANCE	RENOUVELLEMENT VIE, travaux et réglage	PREMIER ETABLISSEMENT	Quantité	Unités	Prix	Detail
		Niveau de maintenance 1 à 3	Mise à niveau réglementaire	Mise en conformité réglementaire	Remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5	Installation de nouvelles activités (Nouveaux véhicules et CCR)				
PROGRAMME DE TRAVAUX SPL										
Somme ouvrages au sens de l'article R111-2 du CCH		5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
Structure, cloisons, couvres										
Menuiserie, Menuiseries Enduits Clapets, rebords, bordings Finitions Finitions Finitions Clapets sans rebord Mobilier des portes et fenêtres Serrures Escaliers, isolation, Bancs métalliques Garde-mains EP										
Menuiseries au sens de l'article R111-2 du CCH, Construction, entretien et rénovation des bâtiments										
Menuiseries, portes, fenêtres Cachetons Panneaux Garnitures										
INSTALLATION DE PLUMBAGE SANITAIRE										
Plomberie sanitaire, appareillage Réseaux d'eau enterrés et traversables										
INSTALLATION ELECTRIQUE COLIBRANT FORT										
Depuis raccordement réseau public jusqu'aux appareillages Réseaux enterrés et traversables		5 000,00 €					0,4	U	12000	Adaptation du TGBT
INSTALLATION ELECTRIQUE COLIBRANT FAIBLE										
Câblage interne et externe Câblage téléphonique Système sécurité incendie Interphone et contrôle d'accès Réseaux enterrés et traversables										
QUALITE DE VENTILATION ET CLIMATISATION										
PRODUCTION DE FROID										
Production de froid Production de froid Distribution Appareillages Armatiques Régulation et mesure Charbonnage et protection incendie Réseaux enterrés et traversables										
EQUIPEMENTS TECHNIQUES										
Accessoires, matériel chargé										
ISO										
Chauffe-eau Chauffe-eau Réseaux enterrés et traversables										
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGIS 04-2024		10 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €				
Une condition préalable des travaux d'intégration consiste à effectuer un diagnostic de l'état des installations existantes par un expert agréé par l'Etat (CCTP et CCTP-CLL)		10 000,00 €								
Le rapport de vérification OIE des installations du bâtiment devra valider les diagnostics par un expert mentionné dans le CCTP-CLL				5 000,00 €						
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX A INTEGRER A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET DE PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
Sans objet. Ce bâtiment n'est pas impacté comme étant impacté par le projet "Plateforme de logistique urbaine"										
MONTANT TOTAL TRAVAUX A REALISER		20 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €				
PRECONISATION D'ETUDES A LANCER - MISSION EGIS 04-2024										
Présence d'activités dans la structure existante, dans le bâtiment, sous le bâtiment et au sein d'activités à l'étage supérieur du bâtiment au niveau de l'ancien site de parking G, qui ne sont compatibles que par un renforcement et/ou par un étage supplémentaire		0,00 €		20 000,00 €	0,00 €	0,00 €				
Présence de balustrades de débâtelles dans les locaux, notamment dans les locaux fonctionnant au régime d'urgence (Régime)				10 000,00 €						
Une analyse des coûts est préconisée pour rechercher une possibilité de réaliser les travaux d'entretien envisagés										
Diagnostic structurel à réaliser										
Réaliser un traitement spécifique pour ces lignes										
Une analyse des coûts est préconisée pour rechercher une possibilité de réaliser les travaux d'entretien envisagés										

dans le cadre d'un futur projet.
Analyse des coûts, hors attribution des débâtelles.

PROGRAMME DE TRAVAUX BAT N°08 PERRUSO

REPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPLEXITE DES TRAVAUX

Ce document est basé sur le programme de travaux sur 4 ans émanant de la SPL AMU, Bureau le QEDX. Les valeurs et modifications EGIS sont identifiées en vert (travaux à réaliser), bleu (logistique et/ou étude à lancer), et orange (travaux remis en question par le projet de "Plateforme de logistique urbaine").
 La mission consiste à accompagner la MAMP dans la rédaction de l'avenant au contrat avec la SPL, notamment en vérifiant la complétude des postes de travaux prévus par la SPL et à en faire un rapport lors de l'audit EGIS prévu en décembre 2023, et n'est en aucun cas une mission de réalisation de PPP par la SPL EGIS.

TYPE D'OUVRAGE	DETAIL DES OUVRAGES	TRAVAUX MAINTENANCE	MISE EN CONFORMITE	MISE EN CONFORMITE	RENOUVELLEMENT Y/à travaux d'urgence	PREMIER ETABLISSEMENT	Quantités	Unités	Prix	Detail
		Niveau de maintenance 1 à 3	Mise à niveau réglementaire	Mise en conformité réglementaire	Remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5	Installation de nouvelles activités (hors réflexion et GER)				
PROGRAMME DE TRAVAUX SPL		5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	96 000,00 €	0,00 €				
Travaux au sens de l'article R111-2 du CCN										
Construction, entretien et rénovation des bâtiments										
STRUCTURE, CLOS, COUVERT										
	Maçonnerie, Béton armé									
	Escalats									
	Charpentes métalliques, bardages				15 000,00 €		75	m²	200	Reprise du plancher du B0X
	Façades									
	Escaliers									
	Plafonds rigide/plaque									
	Cloisons fixes rigide/plaque				35 000,00 €		350	m²	100	Cloisons fixes - SPL : Dans ce bâtiment les plafonds s'affaiblissent, ils font de façon urgente les reprendre.
	Murailles des portes et fenêtres				6 000,00 €		1	U	5000	Porte du B0X
	Serrures									
	Éclairage, isolation,									
	Bancs métalliques									
	Crochets des EP									
Autres ouvrages au sens de l'article R111-2 du CCN										
Construction, entretien et rénovation des bâtiments										
SECONDŒUVRE										
	Menuiseries, portes, fenêtres									
	Cavaliers									
	Peinture									
	Gâches									
INSTALLATIONS DE PLUMBIE/SANITAIRE										
	Plomberie sanitaire, appareillage				5 000,00 €					
	Réseaux d'eau enterrés et accessibles						3,3	U	1500	Toilettes à refaire
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FORT										
	Depuis raccordement réseau public jusqu'aux appareillages				15 000,00 €					
	Réseaux enterrés et accessibles						5	U	3000	5 TD
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FAIBLE										
	Câblage informatique	5 000,00 €								
	Câblage téléphonique									
	Système sécurité incendie									
	Interphonie et contrôle d'accès									
	Réseaux enterrés et accessibles									
CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION										
PRODUCTION DE FROID										
	Production de chaleur									
	Production de froid				20 000,00 €					
	Distribution						0,5	U	40000	Remplacement groupe froid de la grande chambre froide
	Appareillages									
	Aéraulique									
	Régulation et mesures									
	Dimensionnement et protection incendie									
	Réseaux enterrés et accessibles									
EQUIPEMENTS TECHNIQUES										
	Ascenseurs, montées-charges									
VSD										
	Chaises roulantes									
	Chaises légères									
	Réseaux horloires									
	Réseaux asc									
PRECONSEIL D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGIS 04-2024										
	Le rapport Q18 de PERICEDD relatif au PROJET2023 par ARITEC. Suite à nos non-conformités électriques mentionnées des non-conformités.	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €				
	-SGE (première à jour l'identification de l'appareillage)			1 000,00 €						
PRECONSEIL D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX A INTEGRER A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET DE PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE - MISSION EGIS 04-2024										
	Sans objet. Ce bâtiment n'est pas signalé comme étant impacté par le projet "Plateforme de logistique urbaine"	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
MONTANT TOTAL TRAVAUX A REALISER										
		102 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	96 000,00 €			0,00 €	
PRECONSEIL D'ETUDES A LANCER- MISSION EGIS 04-2024										
		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0 €				

PROGRAMME DE TRAVAUX BAT N°09 DPD

RÉPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPLEXITE DES TRAVAUX

Le document est basé sur le programme de travaux sur le placement de la SPL MRL (suite à ODEA - Les aspects et modifications TCC sont identifiés en vert (travaux à réaliser), bleu (diagnostics et/ou étude à réaliser, et orange (travaux remis en question par le projet de "Plateforme de logistique urbaine").

La mission consiste à accompagner le MAMP dans la rédaction de l'avenant au contrat avec la SPL, notamment en vérifiant la compatibilité des postes de travaux prévus par la SPL, en-tête de ce document, lors de l'audit EGIS réalisé en décembre 2023, et n'a en aucun cas une mission de réduction de PPP par le BET EGIS.

		TRAVAUX MAINTENANCE	MISE EN CONFORMITE	MISE EN CONFORMITE	RENOUVELLEMENT (y compris travaux d'urgence)	PREMIER ETABLISSEMENT				
		Niveau de maintenance 1 à 3	Mise à niveau réglementaire	Mise en conformité réglementaire	Remplacement & renouvellement de Niveau 1 à 5	Installation de nouvelles activités (avec réflexion et ODE)	Quantité	Unité	Prix	Détail
PROGRAMME DE TRAVAUX SPL		3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	106 000,00 €	0,00 €				
Gras ouvrage au sens de l'article R111-2 du CCN Construction, entretien et rénovation des bâtiments										
STRUCTURE, CLICHÉ COUVERT					100 000,00 €		3000	m ²	33	Structure logée
<ul style="list-style-type: none"> Macraments, Béton armé Enduits Charpentes métalliques, bardages Façades Escaliers Plafonds Planchers Cloisons fines frigorifique Habillages des portes et fenêtres Serrurerie Etanchéité, isolation Banc métalliques Gestion des EP 										
Menus ouvrages au sens de l'article R111-2 du CCN Construction, entretien et rénovation des bâtiments										
SECOND-ŒUVRE		3 000,00 €			3 000,00 €		1,5	U	2000	Porte sectionnelle
<ul style="list-style-type: none"> Menuiseries, portes, fenêtres Canaillonnage Peinture Garnis 							80	m ²	50	Niveau de canalisation
INSTALLATIONS DE POMPEUR SANITAIRE					3 000,00 €		2	U	1500	2 toilettes
<ul style="list-style-type: none"> Plomberie sanitaire, appareillage Réseaux d'eau entrants et sortants 										
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FORT										
<ul style="list-style-type: none"> Depuis raccordement réseau public jusqu'aux appareillages Réseaux entrants et sortants 										
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FAIBLE										
<ul style="list-style-type: none"> Câblage informatique Câblage téléphonique Système sécurité incendie Interphones et contrôle d'accès Réseaux entrants et sortants 										
CLIMATISATION VENTILATION ET CLIMATISATION PRODUCTION DE FROID										
<ul style="list-style-type: none"> Production de chaleur Production de froid Distribution Appareillages Aéraulique Régulation et mesures Démantèlement et protection incendie Réseaux entrants et sortants 										
EQUIPEMENTS TECHNIQUES										
<ul style="list-style-type: none"> Accumulateurs, montes-charge 										
VED										
<ul style="list-style-type: none"> Chaudières Chaudières à gaz Réseaux thermiques Réseaux 										
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	32 400,00 €	10 000,00 €	26 200,00 €	0,00 €				
<p>Le plan de maintenance et l'état de l'ouvrage ne permettent pas de détecter l'incendie ni de réparation pour le transformateur EGIS</p> <p>Le local TGBT dans la zone process n'est pas ventilé et ne possède pas de détection incendie</p> <p>Le local TGBT dans la zone bureau au BOC n'est pas ventilé, ne possède pas de détection incendie et un ancien tuyau d'alimentation en eau gâchée</p> <p>Certaines commandes de désenfumage présentes des non-conformités. Une commande en UO</p> <p>Les groupes froids ne sont plus utilisés mais n'ont pas été démontés. Les ventilateurs à l'arrière du site ne sont plus entretenus par des camions</p> <p>STRUCTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> Purger des écarts de béton et de la fissures, rebouchage des trous et réflexion de l'enduit au mortier Mise en place d'une couverture <p>CFD</p> <ul style="list-style-type: none"> Déplacer le comptage tierf jaune (travaux EREDS) <p>STRUCTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> Purger des joints et repaire au mortier blanc pour embasement extérieur <p>STRUCTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> Purger et rebouchage du dallage au béton <p>SECOND-ŒUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> Remplacement de la dalle de béton existante 										
<p>0 200,00 €</p> <p>0 200,00 €</p> <p>10 000,00 €</p> <p>10 000,00 €</p> <p>10 000,00 €</p> <p>10 000,00 €</p> <p>5 000,00 €</p> <p>1 200,00 €</p>										
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX A INTERGER A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET DE PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
<p>Sans objet. Ce bâtiment n'est pas signalé comme étant impacté par le projet "Plateforme de logistique urbaine"</p>										
MONTANT TOTAL TRAVAUX A REALISER		3 000,00 €	32 400,00 €	10 000,00 €	132 200,00 €	0,00 €				
PRECONISATION D'ETUDES A LANCER - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0 €				
<p>STRUCTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> Etude géotechnique et diagnostic structurel pour vérifier la capacité portante du dallage. En fonction de l'état des lieux, purge des fissures, rebouchage de dalles et repaire à la source Ou renforcement du dallage 					5 000,00 €					

PROGRAMME DE TRAVAUX BAT N°10 MARCHE FLEURS

REPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPLEXITE DES TRAVAUX

Ce document est basé sur le programme de travaux sur 4 ans émanant de la SPL MMV, (suivi le DAD). Les ajoutés et modifications EGIS sont identifiés en vert (travaux à réaliser), bleu (travaux à étudier à l'avenir) et orange (travaux à réserver au projet de "transformation de logistique urbaine"). La mission consiste à accompagner le MAAP dans la réalisation de l'ouvrage en contact avec la SPL, notamment en vérifiant la complexité des postes de travaux prévus par la SPL en vue des sujets repris lors de l'audit EGIS mené en décembre 2023, et validé en cas de mise à jour de la SPL par le BET EGIS.		TRAVAUX MAINTENANCE	MISE EN CONFORMITE	MISE EN CONFORMITE	RENOUVELLEMENT V/c travaux d'urgence	PREMIER ETABLISSEMENT				
TYPE D'OUVRAGE	DETAIL DES OUVRAGES	Niveau de maintenance 1 à 3	Mise à niveau réglementaire	Mise en conformité réglementaire	Remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5	Installation de nouvelles activités (hors réfection et GER)	Quantités	Unités	Prix	Detail
PROGRAMME DE TRAVAUX SPL		18 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	95 000,00 €	0,00 €				
Grand ouvrage au sens de l'article R113-2 du CCH Construction, entretien et rénovation des bâtiments										
STRUCTURE, CLOS, COUVERT										
	Maçonnerie, Béton armé Escalier Charpentes métalliques, bardages Planchers Escaliers Plafonds rigoriflexe Cloisons fixes rigoriflexe Ménages des portes et fenêtres Serres Escalier, isolation, Bacs métalliques Gestion des EP	5 000,00 €			45 000,00 €		8,3	U	600	Portes WC Echelle ORTCASH
Menus ouvrages au sens de l'article R113-2 du CCH Construction, entretien et rénovation des bâtiments										
SECOND OEUVRE										
	Menuiseries, portes, fenêtres Canaillonnage, Peinture Gaines									
INSTALLATIONS DE PLOMBERIE SANITAIRE										
	Piombierie sanitaire, appareillage Réseaux d'eau enterrés et successifs									
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FORT										
	Depuis raccordement réseau public jusqu'aux appareillages Réseaux enterrés et successifs	5 000,00 €		30 000,00 €			2,8	U	12500	TGBT salle Commune - réseau STX et ligne de mise en conformité TGBT + TD + Câblage + appareillage
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FAIBLE										
	Câblage informatique Câblage téléphonique Système sécurité incendie Interphone et contrôle d'accès Réseaux enterrés et successifs									
CHAUFFAGE VENTILATION ET CLIMATISATION										
PRODUCTION DE CHALEUR										
	Production de chaleur Production de froid Distribution Appareillages Aéraulique Régulation et mesures Diagnostic et protection incendie Réseaux enterrés et successifs	3 000,00 €					1,5	U	1000	Entretien 2 Skyboxes
EQUIPEMENTS TECHNIQUES										
	Automates, montés-charges									
VED										
	Chausses lourdes Chausses légères Réseaux formés Réseaux etc	5 000,00 €			50 000,00 €		100	m²	100	Salle Parking VS
							83	m²	60	
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	200 000,00 €	5 000,00 €	159 800,00 €	0,00 €				
	STRUCTURE Des différents travaux du bâtiment sont équipés de détecteur incendie avec le système de détection incendie à base de gaz Sera un report d'alarme au poste de garde - voir enveloppe PROGRAMME DE TRAVAUX/attachées au BACS			5 000,00 €						
	Des différents travaux du bâtiment sont réalisés directement les pas par rapport aux autres sous la toiture. Risque de propagation d'incendie d'un local à l'autre		200 000,00 €							Provision pour isoler les locaux les uns par rapport aux autres par des murs coupe-feu REI20. Plancher bois à l'étage - non compatible avec l'activité. A remplacer
	STANCHETTE / COUVERTURE Réfection complète du système Dépouillage ponctuel de la corrosion sur les profils et application d'un passivant de protection anti-corrosion				75 000,00 €					
	STRUCTURE Sous contrainte le remplacement du système de chauffage Suffrage de la dalle et reprise à la crosse				30 000,00 €					
	STRUCTURE Ouverture des parties coquilles et combles à la mine Provision pour refaire l'isolant thermique des verrières (étanchéité vitreuse)				5 000,00 €					
					45 000,00 €					
PRECONISATION D'INTERACTION AU PROGRAMME DE TRAVAUX A INTEGRER A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET DE PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
	Sans objet. Ce bâtiment n'est pas signalé comme étant impacté par le projet "Plateforme de logistique urbaine"									- Enveloppe travaux à intégrer au PROGRAMME DE TRAVAUX: compartimentage en 2 cellules de marché à BACS / remplacement du plancher bois
										renfort budget étanchéité vitreuse déjà compté dans PROGRAMME DE TRAVAUX
MONTANT TOTAL TRAVAUX A REALISER		507 800,00 €	18 000,00 €	35 000,00 €	244 800,00 €	0,00 €				
PRECONISATION D'ETUDES A LANCER- MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
	STRUCTURE Réalisation d'une étude de dimensionnement et de réalisation d'une solution structurelle pour la mise en place d'étriers entre les poteaux et les planches bois		3 000,00 €							
	STRUCTURE Réalisation d'une étude structure en vu d'un renforcement structurel de l'about de poutre par notamment restitution de la géométrie		3 000,00 €							

PROGRAMME DE TRAVAUX BAT N°11 ANCIEN FLEURS

REPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPLEXITE DES TRAVAUX

<small>Ce document est basé sur le programme de travaux sur 4 ans émanant de la SRJ, M&E, Journe le O&M. Les ajouts et modifications EGS sont identifiés en vert (travaux à réaliser), bleu (ajout/ajout à lancer), et orange (travaux remis en question par le projet de "Plateforme de logistique urbaine").</small> <small>Le montant consacré à accompagner le MAAP dans la réduction de l'impact au contrat avec la SRJ, notamment en vérifiant la complexité des points de travaux prévus sur la SRJ en cas de report, reste en "hors EGS" tant en décembre 2024, qu'en cas de mise en œuvre d'une mission de réduction de l'impact au contrat.</small>		TRAVAUX MAINTENANCE	MISE EN CONFORMITE	MISE EN CONFORMITE	RENOUVELLEMENT +/- TRAVAUX D'URGENCE	PREMIER ETABLISSEMENT				Detail
TYPE D'OUVRAGE	DETAIL DES OUVRAGES	Niveau de maintenance 1 à 3	Mix à niveau réglementaire	Mix en conformité réglementaire	Remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5	Installation de nouvelles activités (hors utilisation au CSD)	Quantité	Unités	Prix	
PROGRAMME DE TRAVAUX SPL		0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €				
Site ouvrage au sens de l'article R111-2 du CDM Construction, extension et rénovation des bâtiments										
STRUCTURE, CLOS, COUVERT										
	<ul style="list-style-type: none"> Maçonnerie, Béton armé Enduits Charpentes métalliques, bardages Façades Escaliers Plafonds légers/Fixes Cloisons fixes légers/Fixes Isolations des parois et toitures Serrurerie Éclairage, isolation, Bancs métalliques Gestion des EP 				5 000,00 €		5	U	1000	1 Réseau métallique pour RENAUD DISTRIBUTION
					25 000,00 €		250	m ²	100	
Menuiseries au sens de l'article R111-2 du CDM Construction, extension et rénovation des bâtiments										
SECOND OUVRE										
	<ul style="list-style-type: none"> Menuiseries, portes, fenêtres Canalisations, Panneaux Garages 									
INSTALLATION DE PLOMBERIE SANITAIRE										
	<ul style="list-style-type: none"> Fourniture sanitaire, appareillage Réseaux d'eau entrants et sortants 									
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FORT					5 000,00 €		0,4	U	12000	RENAUD DISTRIBUTION remplacement appareillage éclairage
	<ul style="list-style-type: none"> Depuis raccordement réseau public jusqu'à l'appareillage Réseaux entrants et sortants 									
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FAIBLE										
	<ul style="list-style-type: none"> Câblage informatique Câblage téléphonique Système d'alarme incendie Interphonie et contrôle d'accès Réseaux entrants et sortants 									
ÉQUIPAGE VENTILATION ET CLIMATISATION										
PRODUCTION DE FROID										
	<ul style="list-style-type: none"> Production de chaleur Production de froid Distribution Appareillages Appareillage Régulation et mesures Départementation et production mesurée Réseaux entrants et sortants 									
EQUIPEMENTS TECHNIQUES										
	<ul style="list-style-type: none"> Ascenseurs, monte-charge 									
VED										
	<ul style="list-style-type: none"> Chaises roulantes Chaises légères Menuiseries Plafonds 									
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGS 04-2024		0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €				
CDM Mission de diagnostic des besoins, mise à jour du CDM			15 000,00 €		5 000,00 €					
MISSION Mission de diagnostic des besoins, mise à jour du CDM										
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX A INTEGRER A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET DE PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE - MISSION EGS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				CDI et Exploitation et report au PCD
<small>Sans objet. Ce bâtiment n'est pas signalé comme étant impacté par le projet "Plateforme de logistique urbaine"</small>										
MONTANT TOTAL TRAVAUX A REALISER		55 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €				
PRECONISATION D'ETUDES A LANCER - MISSION EGS 04-2024		0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
STRUCTURE			5 000,00 €							
	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une étude géotechnique type GS afin de vérifier la stabilité du sol Réalisation d'une étude structure afin de vérifier la capacité portante du dallage Reprise du dallage selon résultat des études 									

PROGRAMME DE TRAVAUX BAT N°12 OPA

REPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPLEXITE DES TRAVAUX

Ce document est basé sur le programme de travaux sur 4 ans émis par le SPL AMM, fourni le 08/04. Les coûts et modifications EGIS sont révisés en vert (travaux à réaliser), bleu (étudiés et/ou étudiés à lancer) et orange (travaux remis en question par le projet de "Plateforme de logistique urbaine").
 La mission consistait à accompagner la MAMP dans la rédaction de l'avenant au contrat avec le SPL, notamment en vérifiant la complétude des postes de travaux définis par le SPL et à en décrire les détails lors de l'audit EGIS révisé en décembre 2023, et n'est en aucun cas une mission de réalisation de PPP par le SPL EGIS.

TYPE D'OUVRAGE	DETAIL DES OUVRAGES	TRAVAUX MAINTENANCE	MISE EN CONFORMITE	MISE EN CONFORMITE	RENOUVELLEMENT V/Travaux d'urgence	PREMIER ETABLISSEMENT	Quantités	Unités	Prix	Detail
		Niveau de maintenance 1 à 3	Mise à niveau réglementaire	Mise en conformité réglementaire	Remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5	Installation de nouvelles activités (hors réflexion et GEP)				
PROGRAMME DE TRAVAUX SPL		23 000,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €				
Grand ouvrage au sens de l'article R113-2 du CCH Construction, entretien et rénovation des bâtiments										
STRUCTURE, CLOS, COUVERT										
	Magnésie, Béton armé Escalés Charpentes métalliques, bardages Planchers Escaliers Plafonds rigoriflexe Cloisons fixes rigoriflexe Hautsains des portes et fenêtres Serrures Escarpielles, isolations, Bacs métalliques Gestion des EP	10 000,00 € 5 000,00 €			60 000,00 €		5 5 600	U U m²	2000 2000 100	Entretien des quais (bouffets et boutons) Entretien des portes sectionales Reprises d'étanchéité
Menus ouvrages au sens de l'article R113-2 du CCH Construction, entretien et rénovation des bâtiments										
SECOND OEUVRE										
	Menuiseries, portes, fenêtres Canaillonnage, Peinture Gaines									
INSTALLATIONS DE PLOMBERIE SANITAIRE										
	PloMBERIE SANITAIRE Réseaux d'eau entrés et successifs	3 000,00 €					2	U	1500	Entretien carage
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FORT										
	Départ raccordement réseau public jusqu'à nos appareillages Réseaux entrés et successifs	5 000,00 €					0,4	U	12500	Éclairage extérieur
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FAIBLE										
	Câblage informatique Câblage téléphonique Système sécurité incendie Interphonie et contrôle d'accès Réseaux entrés et successifs									
CHAUFFAGE VENTILATION ET CLIMATISATION										
PRODUCTION DE FROID										
	Production de chaleur Production de froid Distribution Appareillages Aéraulique Régulation et mesures Diagnostic et protection incendie Réseaux entrés et successifs				10 000,00 €		5	U	2000	Systèmes à remplacer
EQUIPEMENTS TECHNIQUES										
	Ascenseurs, montes-charges									
VED										
	Chausses lourdes Chausses légères Ravales horizontales Ravales verticales									
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	18 000,00 €	0,00 €				
PRECONISATION D'ETUDES										
	CPD Le dossier de déclaration environnementale comprend des données non à jour comme exigées pour le bâtiment CA - Clarifier le régime CPD et faire une déclaration environnementale à jour. Récupérer, fournir et archiver. - Carrez d'assurances du bâtiment d'OPA - Les porteurs porter à connaissance (PAC) traversés aux autorités par rapport au changement d'exploitation du bâtiment OPA. Créer une fiche mensuelle de check-list avec la vérification de l'adéquation des conditions de stockage des locataires (afin de respecter les conditions d'exploitation définies dans le permis de construire et faire respecter ces conditions). 11 000,00 €		5 000,00 €							Dépend de l'organisation prévue par le SPL. Le plus efficace serait de mettre un outil informatique à disposition des locataires pour centraliser ces données (exemple DOCS/DOCS)
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX A INTEGRER A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET DE PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
Sans objet. Ce bâtiment n'est pas signalé comme étant impacté par le projet "Plateforme de logistique urbaine"										
MONTANT TOTAL TRAVAUX A REALISER		118 000,00 €	23 000,00 €	5 000,00 €	88 000,00 €	0,00 €				
PRECONISATION D'ETUDES A LANCER - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
STRUCTURE				5 000,00 €						
	Réalisation d'une étude géotechnique type G5 afin de vérifier la stabilité du sol Réalisation d'une étude structure afin de vérifier la capacité portante du dallage Registre de déflagration selon résultat des études									

PROGRAMME DE TRAVAUX BAT N°13 KISSAO

REPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPLEXITE DES TRAVAUX

<p style="font-size: 8px; margin: 0;">Ce document est basé sur le programme de travaux sur 4 ans émanant de la SPL MM, Jour le 02/04. Les ajouts et modifications EGIS sont identifiés en vert (travaux à réaliser) et les dégressifs en rouge (travaux à lancer), et ainsi (travaux en attente par le projet de "Modernisation de l'architecture").</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">La mission consiste à accompagner le MAAPR dans la rédaction de l'ouvrage au contrat avec la SPL, notamment en vérifiant la complexité des postes de travaux prévus par la SPL, et de les agréger lors de l'audit EGIS mené en décembre 2023, et n'est en aucun cas une mission de réalisation de PP par le BET EGIS.</p>		TRAVAUX MAINTENANCE	MISE EN CONFORMITE	MISE EN CONFORMITE	RENOUVELLEMENT Y/C travaux d'urgence	PREMIER ETABLISSEMENT				Détail
<p style="font-size: 8px; margin: 0;">Niveau de maintenance 1 à 3</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">Mise à niveau réglementaire</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">Mise en conformité réglementaire</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">Remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">Installation de nouvelles activités (hors réflexion et GER)</p>							Quantité	Unités	Prix	
TYPE D'OUVRAGE	DETAIL DES OUVRAGES									
PROGRAMME DE TRAVAUX SPL		17 500,00 €	0,00 €	0,00 €	115 000,00 €	0,00 €				
Site ouvrage au sens de l'article R113-2 du CCH										
Construction, entretien et rénovation des bâtiments										
STRUCTURE, CLOS, COUVERT										
	Maçonnerie, Béton armé									
	Escaliers									
	Charpentes métalliques, bardages									
	Planchers				15 000,00 €			33	m²	450
	Escaliers									
	Plafonds rigoriflex									
	Cloisons fixes rigoriflex									
	Isolations des portes et fenêtres	5 000,00 €						5	U	1000
	Serrures							800	m²	100
	Escaliers, escaliers				85 000,00 €					
	Bacs métalliques									
	Gestion des EP									
Menus ouvrages au sens de l'article R113-2 du CCH										
Construction, entretien et rénovation des bâtiments										
SECOND OEUVRE										
	Menuiseries, portes, fenêtres									
	Canalisations									
	Peinture									
	Games									
INSTALLATIONS DE PLOMBERIE SANITAIRE		5 000,00 €						3,3	U	1500
	Pomberie sanitaire, appareillage									
	Réseaux d'eau enterrés et accessibles									
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FORT		7 500,00 €						0,6	U	12500
	Dispositif de commande et de protection									
	Réseaux enterrés et accessibles									
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FAIBLE										
	Câblage informatique									
	Câblage téléphonique									
	Système sécurité incendie									
	Interphone et contrôle d'accès									
	Réseaux enterrés et accessibles									
CHAUFFAGE VENTILATION ET CLIMATISATION										
PRODUCTION DE FROID										
	Production de chaleur									
	Production de froid									
	Distribution									
	Appareillage									
	Aéraulique									
	Régulation et mesures									
	Déshumidification et protection incendie									
	Réseaux enterrés et accessibles				15 000,00 €			7,5	U	2000
EQUIPEMENTS TECHNIQUES										
	Assomoirs, montes-charge									
VED										
	Chausses lourdes									
	Chausses légères									
	Réseaux normés									
	Réseaux sec									
TRAVAUX D'URGENCE AU SERVICE DES USAGES INDUSTRIELS										
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGIS 04-2024		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €				
<p style="font-size: 8px; margin: 0;">CPE</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">Le dossier de déclaration environnementale comprend le Cahier le régime CPE (classement actuel 1312-2), potentiel classement 1312-2 & 2223-2b) "Requiescer, fournir et permis de construire dans le bâtiment CA en deux : une</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">- Cahier d'urbanisme du bâtiment de KISSAO</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">- Les permis porter à connaissance (PAC) transmis aux autorités par rapport à la modification d'exploitation du bâtiment KISSAO</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">- Règlement lors de la mise du site, la responsabilité DNF a</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">- Un contrat de stockage avec stockage de 20 000 T/an avec 10%</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">- Créer une fiche mensuelle de check list avec la vérification de l'adéquation des conditions de stockage des locaux de l'activité en conditionnement de fruits et légumes.</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">- Engager les mesures constructives des postes de charges et prévoir la ventilation renforcée au niveau des postes de charge. Vérifier que les conditions d'exploitation définies dans le permis de construire et dater tout classement CPE de l'activité.</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">- Présence de nombreux postes de charges : proximité directe</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">- Matières combustibles stockées dans le local électrique et</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">- les murs réservoirs sont en place</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">- Éviter les matières combustibles stockées au local électrique et boucher les trous. Vérifier que les conditions d'exploitation définies dans le permis de construire sont respectées.</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">- Fournir l'attestation de réalisation de travaux</p>										
STRUCTURE		5 000,00 €								
	Surfaçage ponctuel du dallage et reprise ponctuelle à la fibre									
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX A INTEGRER A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET DE PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
Sans objet. Ce bâtiment n'est pas signalé comme étant impacté par le projet "Plateforme de logistique urbaine"										
MONTANT TOTAL TRAVAUX A REALISER		142 500,00 €	0,00 €	5 000,00 €	115 000,00 €	0,00 €				
PRECONISATION D'ETUDES A LANCER- MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

Dépend de l'organisation prévu par la SPL. Le plus efficace serait de mettre un outil informatique à disposition des locaux pour garantir ces données (exemple DOCS100X)

- Vérifier que les conditions d'exploitation définies dans le permis de construire sont respectées.

- Vérifier que les conditions d'exploitation définies dans le permis de construire sont respectées.

- Fournir l'attestation de réalisation de travaux

PROGRAMME DE TRAVAUX BAT N°14 L2

REPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPLEXITE DES TRAVAUX

Le document est basé sur le programme de travaux sur l'annexe de la SPL MRL, sous le DCEA. Les ajouts et modifications DCE sont identifiés en vert (nouveau à réaliser), bleu (déplacement et/ou ajout à l'existant), et orange (travaux remis en question par le projet "Plateforme de logistique urbaine").

La mission consiste à accompagner le MAMP dans la rédaction de l'annexe de contrat avec la SPL, notamment en vérifiant la complétude des postes de travaux prévus par la SPL, en vue de valider les appels d'offres avant le démarrage de la SPL, et d'être en mesure de valider le programme de travaux de la SPL par le DCEA.

TYPE D'OUVRAGE	DETAILS DES OUVRAGES	TRAVAUX MAINTENANCE	MISE EN CONFORMITE	MISE EN CONFORMITE	RENOUVELLEMENT (Y compris travaux d'urgence)	PREMIER ETABLISSEMENT	Quantité	Unité	Prix	Détail
		Niveau de maintenance 1 à 3	Mise à niveau réglementaire	Mise en conformité réglementaire	Remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5	Installation de nouvelles activités (sous sélection et GEM)				
PROGRAMME DE TRAVAUX SPL		0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	103 000,00 €	0,00 €				
Gras ouvrage au sens de l'article R111-2 du CCH Construction, entretien et rénovation des bâtiments										
STRUCTURE, CLIMATISANT										
	Macraments, Béton armé									
	Enduits									
	Charpentes métalliques, bardages									
	Planchers									
	Escaliers									
	Plafonds rigide									
	Cloisons, faux plafonds									
	Habillages des portes et fenêtres									
	Serrures									
	Éclairage, isolation, BACS métalliques				30 000,00 €			30	U	1000
	Gestion des EP									
Menus ouvrages au sens de l'article R111-2 du CCH, Construction, entretien et rénovation des bâtiments										
SECOND-ŒUVRE										
	Mauzzolats, portes, fenêtres									
	Carrelages									
	Peinture									
	Garnis									
INSTALLATIONS DE POMPE SANITAIRE										
	Plomberie sanitaire, appareillage									
	Réseaux d'eau entrants et sortants									
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FORT										
	Depuis raccordement réseau public jusqu'aux appareillages				15 000,00 €			1,2	U	12500
	Réseaux entrants et sortants									
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FAIBLE										
	Câblage informatique				9 000,00 €			300	ml	30
	Câblage téléphonique									
	Optique sécurité incendie									
	Interphone et contrôle d'accès									
	Réseaux entrants et sortants									
CHAUFFAGE VENTILATION ET CLIMATISATION PRODUCTION DE FROID										
	Production de chaleur									
	Production de froid			50 000,00 €				1,25	U	40000
	Distributeur									
	Appareillages				40 000,00 €			300	ml	80
	Aériage				9 000,00 €			1,8	U	5000
	Régulation et mesures									
	Débranchement et protection incendie									
	Réseaux entrants et sortants									
EQUIPEMENTS TECHNIQUES										
	Accumulateurs, montres-charges									
VED										
	Chaises bureau									
	Chaises légères									
	Réseaux humidifiés									
	Réseaux vif									
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	500 000,00 €	11 500,00 €	40 000,00 €	0,00 €				
<p>F1-F2-F3: Les bureaux à l'étage de chaque localité ne sont pas séparés de la zone d'activité du rez-de-chaussée par des murs coupe-feu (Code de Travail EGIS). De même il n'y a pas d'issue de secours à l'étage.</p> <p>F1-F2-F3: Le dossier spécifique sécurité issu du permis de construire ne mentionne pas de classement CFC pour le bâtiment car des conditions de stockage sont respectées. Le Maître d'ouvrage s'engage donc à respecter et engager à son profit les surfaces de hauteur (DCE de stockage) figurant en annexe du présent document. Or lors de la mise à l'œuvre de stockage de 3 tonnes n'est pas respectée par les architectes.</p> <p>F1: Au vu de l'absence de conditions de stockage : potentiel classement CFC sous le rubrique 1511 de la nomenclature CFC.</p> <p>F2: L'absence des BACS autour des issues de secours sous l'étage de hauteur n'est pas respectée.</p> <p>F3: Issues reliées à la zone (pour l'ensemble).</p> <p>ÉTANCHÉITÉ</p> <p>CVC0</p>			500 000,00 €	11 500,00 €	40 000,00 €					
<p>F1-F2-F3: Créer une notice de sécurité par la terrasse C0 par une légende du bâtiment.</p> <p>F1-F2-F3: Clarifier le régime CFC existant des bâtiments F1-F2-F3: Créer une fiche manuelle de check-list avec la vérification de l'attribution des conditions de stockage des locaux (y compris les conditions d'habillage) définies dans le permis de construire et avec leur classement CFC (ou l'absence).</p> <p>F2: Réguler des BACS, rendre accessibles les issues de secours: - Réviser et archiver les attestations de lecture de non-conformité des locaux.</p> <p>F3: Installer des BACS autour des issues de secours.</p> <p>Mise en œuvre des locaux équipés (selon les appareils de ventilation et de chauffage).</p>										
<p>NOTA: la SPL indique lors de la mise de site que les sujets de CVC sont en cours de réalisation suite à audit CVC et après intervention du maître d'ouvrage.</p>										
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX A INTEGRER A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET DE PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
Sans objet. Ce bâtiment n'est pas signalé comme étant impacté par le projet "Plateforme de logistique urbaine".										
MONTANT TOTAL TRAVAUX A REALISER		704 500,00 €	0,00 €	500 000,00 €	61 500,00 €	140 000,00 €			0,00 €	
PRECONISATION D'ETUDES A LANCER - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

PROGRAMME DE TRAVAUX BAT N°15 DECHETERIE

REPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPLEXITE DES TRAVAUX

TYPE D'OUVRAGE		DETAIL DES OUVRAGES		TRAVAUX MAINTENANCE	MISE EN CONFORMITE	MISE EN CONFORMITE	RENOUVELLEMENT N°1 Travaux d'urgence	PREMIER ETABLISSEMENT	Quantité	Unités	Prix	Detail
				Niveau de maintenance 1 à 3	Mix à niveau réglementaire	Mix en conformité réglementaire	Remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5	Installation de nouvelles activités (hors réfection et CCH)				
PROGRAMME DE TRAVAUX SPL				7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	221 000,00 €	0,00 €				
<p>Gras ouvrages au sens de l'article R111-2 du CCH Construction, entretien et rénovation des bâtiments</p> <p>STRUCTURE, CLIMATISER</p> <ul style="list-style-type: none"> Maçonnerie, Béton armé Enduits Charpentes métalliques, bardages Planchers Escaliers Plafonds Planchis frigorifique Cloisons, faux plafonds Isolation des portes et fenêtres Serrurerie Éclairage, isolation, Banc métalliques Gestion des EP <p>Ménages ouvrages au sens de l'article R111-2 du CCH Construction, entretien et rénovation des bâtiments</p> <p>SECOND-ŒUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> Mobilier, portes, fenêtres Carrelages Peinture Garnis <p>INSTALLATIONS DE POMPEE SANITAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> Plomberie sanitaire, appareillage Réseaux d'eau entrants et incassables <p>INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FORT</p> <ul style="list-style-type: none"> Depuis raccordement réseau public jusqu'aux appareillages Réseaux entrants et incassables <p>INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FAIBLE</p> <ul style="list-style-type: none"> Câblage informatique Câblage téléphonique Optique, sécurité incendie Interphones et contrôle d'accès Réseaux entrants et incassables <p>CLIMATISAGE VENTILATION ET CLIMATISATION PRODUCTION DE FROID</p> <ul style="list-style-type: none"> Production de chaleur Production de froid Distribution Appareillages Aéraulique Régulation et mesures Démouillage et protection incendie Réseaux entrants et incassables <p>EQUIPEMENTS TECHNIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> Accumulateurs, montes-charge <p>VED</p> <ul style="list-style-type: none"> Chaises lourdes Chaises légères Réseaux thermiques Réseaux froids <p>PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGIS 04-2024</p> <p>STRUCTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> Réparation des tôles métalliques, découpage sur la zone endommagée et remplacement par de nouvelles tôles Zone de stockage de déchets divers Stockage de produits dangereux sur réservation Stockage de produits en zone de stockage avec eau régénérée Présence et vérification d'ancrages avec empreintes de stockage de carburants divers (diversité de la zone de stockage) Présence de deux plateaux au niveau du pont-bas (actuellement, une souffrance - création d'une zone de stockage temporaire à l'extérieur de l'axe principal) Les capacités de stockage pour les montages d'huile Stockage d'huile au nord des véhicules <p>PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX A INTEGRER A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET DE PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE - MISSION EGIS 04-2024</p> <p>Sens adapté. Ce bâtiment n'est pas signalé comme étant impacté par le projet "Plateforme de logistique urbaine".</p>												
MONTANT TOTAL TRAVAUX A REALISER				267 800,00 €	7 000,00 €	0,00 €	221 000,00 €	0,00 €				
PRECONISATION D'ETUDES A LANCER- MISSION EGIS 04-2024				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

PROGRAMME DE TRAVAUX BAT N°16 NVX BIGARD

REPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPLEXITE DES TRAVAUX

TYPE D'OUVRAGE		DETAIL DES OUVRAGES	TRAVAUX MAINTENANCE	MISE EN CONFORMITE	MISE EN CONFORMITE	RENOUVELLEMENT Y/c travaux d'urgence	PREMIER ETABLISSEMENT	Quantité	Unités	Prix	Détail
			Niveau de maintenance 1 à 3	Mise à niveau réglementaire	Mise en conformité réglementaire	Remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5	Installation de nouvelles activités (hors réflexion et GER)				
PROGRAMME DE TRAVAUX SPL			5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €				
Ouvrage au sens de l'article R113-2 du CCH Construction, entretien et rénovation des bâtiments											
STRUCTURE, CLOS, COUVERT											
Majornerie, Béton armé Escalier Charpentes métalliques, bardages Planchers Escaliers Plafonds rigorifique Cloisons fixes rigorifique Maisonnes des portes et fenêtres Serrurerie Eclairage, isolation, Bacs métalliques Gestion des EP						30 000,00 €		100	m²	100	Charpente à refaire (partielle)
Menus ouvrages au sens de l'article R113-2 du CCH Construction, entretien et rénovation des bâtiments											
SECOND OEUVRE											
Menuiseries, portes, fenêtres Canaillonnage, Peinture Gaines											
INSTALLATIONS DE PLOMBERIE SANITAIRE											
Plomberie sanitaire, appareillage Réseaux d'eau enterrés et accessibles											
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FORT											
Dépoussiérement réseau public jusqu'aux appareillages Réseaux enterrés et accessibles											
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FAIBLE											
Câblage informatique Câblage téléphonique Système sécurité incendie Intégration et contrôle d'accès Réseaux enterrés et accessibles											
CHAUFFAGE VENTILATION ET CLIMATISATION											
PRODUCTION DE CHALEUR Production de chaleur Production de froid Distribution Appareillage Aéraulique Régulation et mesures Diagnostic et protection incendie Réseaux enterrés et accessibles						10 000,00 €		66	m³	150	Dévoisement réseaux SERAAM
EQUIPEMENTS TECHNIQUES											
Assomeres, montes-charge											
VED											
Chaussée lourde Chaussée légère Réseaux normés Réseaux sec		5 000,00 €				25 000,00 €		250 83	m² m²	100 60	Voie à refaire (partielle) Parking V1 à refaire (partielle)
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGIS 04-2024			1 500,00 €	0 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €				
<p>lots de la visite de 2023, il avait été mentionné que le bureau EGIS avait lancé un engagement CPE</p> <p>Rapport du SDI supposé existant au SDI du PCS</p> <p>REGLEMENTAIRE REGLEMENTAIRE ETANDEITE / COUVERTURE ETANDEITE / COUVERTURE</p> <p>PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX A INTEGRER A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET DE PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE - MISSION EGIS 04-2024</p> <p>Sans objet. Ce bâtiment n'est pas signalé comme étant impacté par le projet "Plateforme de logistique urbaine"</p>											
RECAPITULATIF			6 500,00 €	0 000,00 €	0,00 €	155 000,00 €	0,00 €				
PRECONISATION D'ETUDES A LANCER- MISSION EGIS 04-2024			0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
STRUCTURE				8 000,00 €							
<p>Réalisation d'une étude géotechnique afin de vérifier la stabilité des fondations et du sol</p> <p>Mise en place d'une instrumentation afin de surveiller l'évolution des fissures</p> <p>Réalisation d'un diagnostic structure approfondi afin de relever les dispositions constructives</p> <p>Réalisation de confortement selon les résultats des études géotechnique et structure</p>											

PROGRAMME DE TRAVAUX BAT N°17 ANCIEN BIGARD

REPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX EN FONCTION DU NIVEAU DE COMPLEXITE DES TRAVAUX

<p style="font-size: 8px; margin: 0;">Ce document est basé sur le programme de travaux sur 4 ans énoncé de la SPL MN, fourni le 08/04. Les ajouts et modifications EGIS sont identifiés en vert (travaux à réaliser), bleu (diagnostics et/ou étude à lancer), et orange (travaux remis en question par le projet de "Plateforme de logistique urbaine").</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">La mission consiste à accompagner le MAMP dans la rédaction de l'avenant au contrat avec la SPL, notamment en vérifiant la complétude des postes de travaux prévus par la SPL, en vue des suites régionales lors de l'audit EGIS prévu en décembre 2023, et en fait en aucun cas une mission de validation de PM par le BET EGIS.</p>		TRAVAUX MAINTENANCE	MISE EN CONFORMITE	MISE EN CONFORMITE	RENOUVELLEMENT 1/2 Travaux d'urgence	PREMIER ETABLISSEMENT			
TYPE D'OUVRAGE	DETAIL DES OUVRAGES	Niveau de maintenance 1 à 3	Mise à niveau réglementaire	Mise en conformité réglementaire	Remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5	Installation de nouvelles activités (hors réflexion et GER)	Quantité	Unités	Prix
PROGRAMME DE TRAVAUX SPL		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 841 700,00 €			
Gros ouvrages au sens de l'article R112-2 du CCH Construction, entretien et rénovation des bâtiments									
STRUCTURE, CLOIS, COUVERT									
	Maçonnerie, Béton armé					595 500,00 €			
	Enduits					60 000,00 €			
	Charpentes métalliques, barrages					1 300 000,00 €			
	Planchers					500 000,00 €			
	Escaliers					80 000,00 €			
	Plafonds fibreux					350 000,00 €			
	Cloisons bois fibreux					1 100 000,00 €			
	Isolations des portes et fenêtres					200 000,00 €			
	Serrurerie					125 000,00 €			
	Eclairage, isolation					150 000,00 €			
	Bacs métalliques					40 000,00 €			
	Gestion des EP								
Ménus ouvrages au sens de l'article R112-2 du CCH Construction, entretien et rénovation des bâtiments									
SECOND OEUVRE									
	Menuiseries, portes, fenêtres					110 000,00 €			
	Canaillonnage								
	Plomberie								
	Gaines								
INSTALLATIONS DE PLOMBERIE SANITAIRE									
	PloMBERIE sanitaire, appareillage					120 000,00 €			
	Réseaux d'eau enterrés et traçables								
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FORT									
	Depuis raccordement réseau public jusqu'aux appareillages					217 000,00 €			
	Réseaux enterrés et traçables					32 000,00 €			
INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FAIBLE									
	Câblage informatique								
	Câblage téléphonique					30 000,00 €			
	Système alarme incendie					12 500,00 €			
	Interphone et contrôle d'accès					17 500,00 €			
	Réseaux enterrés et traçables								
CHAUFFAGE VENTILATION ET CLIMATISATION									
PRODUCTION DE FROID									
	Production de chaleur					1 180 000,00 €			
	Production de froid								
	Distribution								
	Appareillages					25 700,00 €			
	Armoires					32 500,00 €			
	Régulation et mesures					74 500,00 €			
	Obstruction et protection incendie								
	Réseaux enterrés et traçables								
EQUIPEMENTS TECHNIQUES									
	Armoires, montes-charge					175 000,00 €			
VSD									
	Chasse boue					117 000,00 €			
	Chasse sables					35 000,00 €			
	Réseaux humides					17 500,00 €			
	Réseaux secs								
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
BÂTIMENT A CE JOUR NON UTILISE, MAIS TRAVAUX PRENEURS PREVUS, IL SERONT RESOLVRE LES NON CONFORMITES RELEVÉES LORS DE L'AUDIT									
Mettre en place un SDI et le connecter au SD			15 000,00 €						
PRECONISATION D'INTEGRATION AU PROGRAMME DE TRAVAUX A INTEGRER A MOYEN TERME SI ABANDON DU PROJET DE PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Sans objet. Ce bâtiment n'est pas signalé comme étant impacté par le projet "Plateforme de logistique urbaine"									
MONTANT TOTAL TRAVAUX A REALISER		6 856 700,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	6 841 700,00 €			
PRECONISATION D'ETUDES A LANCER - MISSION EGIS 04-2024		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
DIAGNOSTIC A DETERMINER SELON NOUVEL USAGE									

Attention SPL : ces projets ne sont pas suffisamment avancés, nous avons travaillé avec des cabinets d'économistes de la construction, et nos propres expériences en la matière.

ANNEXE 17 : LISTE DES TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE EN 2024 POUR FAIRE FACE A DES URGENCES NON PREVISIBLES

Compte comptable	Date	N° facture	Montant HT	Montant TTC	Objet	SITE	Mise à niveau réglementaire	Mise en conformité réglementaire	Remplacement & renouvellement de Niveau 4 à 5	Installations de nouvelles activités (hors réfection et GER)
2135210000	27/02/2024	F245641	5 613,33	6 736,00	Fourniture et pose panneaux froid pour pose porte piétonne (424B)	ARNAVAUX				X
2135210000	05/03/2024	F245651	18 806,96	22 568,35	Remplacement à neuf du groupe froid 19KW acompte (424B)	ARNAVAUX			X	
2135210000	29/03/2024	224801327	43 882,92	52 659,50	Remplacement à neuf du groupe froid 19KW solide (424B)	ARNAVAUX			X	
2135220000	26/06/2024	45MIN0591	4 152,00	4 982,40	Fourniture et pose porte auto box vin (424B)	ARNAVAUX				X
2135210000	30/04/2024	nan	6 391,11	7 669,33	Remplacement de la porte sectionnelle (429)	ARNAVAUX			X	
2135210000	07/05/2024	45MIN0431	29 166,67	35 000,00	RENOVATION BUREAUX, SANITAIRES, CUISINE (Halls - 611)	ARNAVAUX			X	
2135210000	15/07/2024	FA240673	33 333,33	40 000,00	RENOVATION BUREAUX, SANITAIRES, CUISINE situation n°1 (Halls - 611)	ARNAVAUX			X	
2135210000	29/08/2024	FA240512	22 252,00	26 702,40	RENOVATION BUREAUX, SANITAIRES, CUISINE solde (Halls - 611)	ARNAVAUX			X	
2135210000	26/08/2024	FA240766	8 580,00	10 296,00	remplacement des climatisations (611)	ARNAVAUX			X	
2135210000	20/02/2024	nan	7 949,00	9 538,80	Réflexion complète du sol (EUROLACT-610)	ARNAVAUX			X	
2135210000	26/08/2024	FA240788	5 634,79	6 761,75	Réparation et mise aux normes des portes sectionnelles (605)	ARNAVAUX		X		
2135220000	03/05/2024	FF000031	4 590,00	5 508,00	F et P d'une climatisation de 5kw dans les bureaux + cloisonnement (501)	ARNAVAUX			X	
2135220000	30/04/2024	nan	4 411,79	5 294,15	remplacement porte sectionnelle vétuste (208)	ARNAVAUX			X	
2135220000	26/08/2024	FA240781	6 749,96	8 099,95	Remplacement de la porte HS(208)	ARNAVAUX			X	
2135220000	26/06/2024	45MIN0588	2 942,56	3 531,07	Remplacement de la porte portillon HS et vétuste (422)	ARNAVAUX			X	
2135250000	05/02/2024	nan	26 633,00	31 959,60	Remplacement à neuf des 3 évaporateurs (704)	ARNAVAUX			X	
2135250000	19/02/2024	nan	26 633,00	31 959,60	Remplacement à neuf des 3 évaporateurs (704)	ARNAVAUX			X	
2135250000	24/02/2024	nan	4 736,69	5 684,03	Fourniture et pose ossature panneaux froid pour création WC (722C)	ARNAVAUX		X		
2135250000	15/04/2024	24030007	6 100,00	7 320,00	Création de prises pour charge clark, alimentation des WC et divers (722C)	ARNAVAUX				X
2135250000	18/06/2024	45MIN0550	2 871,00	3 445,20	Remplacement de la clim des serveurs HS DPD (713C)	ARNAVAUX			X	
2135250000	24/12/2024	nan	2 565,00	3 078,00	F et P éclairage bigard et ombrière solaire	ARNAVAUX			X	
2135280000	29/02/2024	nan	7 220,00	8 664,00	Reprise totale de toutes les alimentations des éclairages du bat B	ARNAVAUX			X	
2135280000	30/04/2024	nan	3 545,00	4 254,00	Mise en place d'une nouvelle ligne d'alim suite remplacement luminaire	ARNAVAUX			X	
2135280000	24/05/2024	45MIN0459	3 993,60	4 792,32	Modification parking acompte	ARNAVAUX			X	
2135280000	22/07/2024	FA240694	5 990,40	7 188,48	Modification parking solde	ARNAVAUX			X	
2135280000	26/08/2024	nan	5 405,00	6 486,00	Reprise alim modification parking	ARNAVAUX			X	
2135280000	26/06/2024	nan	15 996,00	19 195,20	Réfection complète de la salle de réunion la chope	ARNAVAUX			X	
2135280000	12/08/2024	FA240736	4 130,00	4 956,00	Remplacement des caméras HS	ARNAVAUX			X	
2135280000	24/10/2024	G2024109602	45 853,00	55 023,60	Création en urgence d'une voie PL chez CHABAS pour la régalande	ARNAVAUX				X
2135280000	17/06/2024	nan	2 335,00	2 802,00	F et P borne de recharge 22KW pour recharge VI agent technique(434)	ARNAVAUX			X	
2135280000	16/09/2024	9301800956	5 398,00	6 477,60	remplacement poteau incendie en urgence suite fuite 02/09/24	ARNAVAUX			X	
2135280000	21/10/2024	G2024109590	3 975,00	4 770,00	F et P de 12 prises hypra en urgence pour la régalande	ARNAVAUX				X
2135280000	21/10/2024	G2024109591	2 910,00	3 492,00	Mise en place d'une gestion des prises sur carreaux des producteurs	ARNAVAUX			X	
2135280000	25/10/2024	G2024109618	8 500,00	10 200,00	plateforme + Rampe (drive)	ARNAVAUX				X
2135280000	06/12/2024	1005856388	6 925,00	8 310,00	refection des bureaux pour le service des nouvelles	ARNAVAUX			X	
2135211100	05/02/2024	nan	6 250,00	7 500,00	Réfection des WC public	SAUMATY			X	
2135211100	05/02/2024	nan	2 050,00	2 460,00	Réfection des WC commun de la halle marée	SAUMATY			X	
2135211100	22/07/2024	FA240696	13 995,00	16 794,00	Mise aux normes du local futur preneur poutarge (acompte)	SAUMATY		X		
2135211100	24/04/2024	FF000014	11 490,00	13 788,00	Remplacement TGBT SUD EST MAREE (acompte)	SAUMATY			X	
2135211100	03/10/2024	9000605015	18 521,66	22 225,99	Remplacement du groupe froid de sud est marée	SAUMATY			X	
2135520000	23/12/2024	1005856438	11 640,20	13 968,24	Posé barbelé SAUMATY Décembre 2024	SAUMATY			X	
2135520000	20/02/2024	F245622	2 770,00	3 324,00	Création alim électrique et coffret de brassage pour nouvelles caméras	SAUMATY			X	
6152100000	02/05/2024	FF000029	8 570,00	10 284,00	Mise aux normes de la ligne pour liminaires allée centrale EST	ARNAVAUX		X		
6152100000	22/05/2024	45MIN0454	2 720,00	3 264,00	Mise ax normes ligne de terre des lampadaires allée centrale EST	ARNAVAUX		X		
6152100000	22/05/2024	45MIN0453	2 160,00	2 592,00	Mise aux normes ligne de terre allée centrale EST	ARNAVAUX		X		
6152100000	07/06/2024	45MIN0505	8 570,00	10 284,00	Mise en place nouvelles lignes aux normes des lampadaires OUEST	ARNAVAUX		X		
6152100000	30/12/2024	2024116901	8 570,00	10 284,00	Mise en place ligne aux normes lampadaires ouest	ARNAVAUX		X		
6152100000	12/12/2024	1005856407	2 720,00	3 264,00	Mise en place ligne de terre aux normes lampadaires allée centrale	ARNAVAUX		X		
6152100000	12/12/2024	1005856406	2 940,00	3 528,00	Mise aux normes prises cuisine suite rapport veritas	ARNAVAUX		X		
Total			499 137,97 €	598 965,56 €		Montant HT	0,00 €	60 616,48 €	364 328,16 €	74 193,33 €